

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du mardi 20 septembre 2016 à 17h30 à Morestel**  
**COMPTE-RENDU DE REUNION**

*NB : sont jointes au présent compte-rendu les délibérations du 20.09.16  
Les principaux points débattus sont retracés ci-après  
avec rappel des éléments du rapport de présentation joint à la convocation.*

Présents :

| COMMUNES                          | CONSEILLERS   |
|-----------------------------------|---|
| ARANDON                           | Alain MAILLIER (suppléant)  |
| LES AVENIERES<br>VEYRINS-THUELLIN | Daniel MICHOUUD avec pouvoir de Josiane GIPPET – Patrick CANET - Nicole SITRUK – Gilbert MERGOUD – Gérard GUICHERD - <i>Hervé MORNEY et Catherine BIARD excusés</i> |
| LE BOUCHAGE                       | Annie POURTIER  |
| BOUVESSE-QUIRIEU                  | Jean-Claude CHAMPIER - Marie-Yvonne BERNOLIN  |
| BRANGUES                          | Didier LOUVET ( <i>arrivé à 17h40</i> )   |
| CHARETTE                          | Hervé COURTEJAIRE ( <i>arrivé à 17h40</i> )   |
| CORBELIN                          | Monique FAVEL avec pouvoir de René VIAL - Frédéric GEHIN  |
| COURTENAY                         | Maria MANOUVRIER avec pouvoir de Marcel TOURNIER  |
| CREYS-MEPIEU                      | Olivier BONNARD - Ghislaine POZZOBON  |
| MONTALIEU-VERCIEU                 | Gérard SULTANA avec pouvoir de Christian GIROUD - Christiane DREVET - <i>Véronique ATTAVAY excusée</i>  |
| MORESTEL                          | Marie-Lise PERRIN – Frédéric VIAL avec pouvoir de Christian RIVAL - Pascale GEORGE - <i>Bernard JARLAUD excusé</i>  |
| PARMILIEU                         | Jean-Louis MARTIN   |
| PASSINS                           | Pouvoir de Raymond BERNET à Olivier BONNARD - Marinette SANDRIN   |
| PORCIEU-AMBLAGNIEU                | Olivier GEORGES - Nathalie PEJU   |
| ST SORLIN DE MORESTEL             | Philippe ALLAGNAT   |
| ST VICTOR DE MORESTEL             | Roger CAPARROS - Frédérique LUZET   |
| SERMERIEU                         | Alexandre BOLLEAU - Monique DELLA SCHIAVA   |
| VASSELIN                          | Marcel FEUILLET   |
| VEZERONCE-CURTIN                  | Catherine TEILLON - Gérald REVEYRAND  |

Le Président ouvre la séance et recense les conseillers communautaires présents en séance ou représentés à cet instant soit 37 sur 43.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11.07.2016

Le Président demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11.07.2016. Les conseillers n'ayant pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par 37 voix (délibération N° 94).

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire, qui l'accepte, une modification de l'ordre du jour par l'ajout de quatre points dont trois délibérations supplémentaires qui ont été adressées par messagerie en fin de semaine dernière et pour lesquelles les projets ont été remis avant le début de la séance à savoir :

- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montalieu-Vercieu,
- L'institution des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 et l'exonération de la TEOM des établissements justifiant de leur non utilisation des services du SICTOM,
- L'occupation de la salle des conférences de la Maison du Territoire du Haut-Rhône Dauphinois pour les réunions du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné en 2017,
- Une information concernant la démission de deux délégués communautaires de la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

Il n'est pas souhaité l'examen de point au titre des questions diverses.

*L'arrivée en séance de MM. Hervé COURTEJAIRE et Didier LOUVET porte à 39 le nombre de conseillers présents ou représentés.*

### I. POINT FUSION DES INTERCOMMUNALITES - Information

Le Président intervient à partir du document intitulé « note du Président sur la fusion » (annexe 1) diffusée avec chaque compte-rendu de réunion du conseil communautaire.

#### a) délibération des communes sur la fusion

Le Président rappelle que le nouveau territoire communautaire comptera 48 communes (probablement ramené à 47 avec la fusion des communes d'Arandon et de Passins).

Le vote en faveur de la fusion a été pris par 81,25 % des communes représentant 92 % de la population. Les votes contre sont principalement liés à l'accélération du calendrier et aux modifications des compétences.

Concernant les conseils communautaires, la CCIC s'est prononcée par 37 voix pour et 4 contre, la CCBD par 21 voix pour, 2 contre et 1 abstention, la CCPC par 41 voix pour et 2 abstentions.

Les conseils municipaux n'ont pas à délibérer sur la fusion d'ici la fin de l'année si ce n'est sur le nouveau nombre de leurs conseillers communautaires.

#### b) organigramme fonctionnel et ressources humaines

Le Président présente l'organigramme fonctionnel des services de direction de la future intercommunalité tel que validé par le comité de travail fusion (annexe 2).

L'organisation présentée est nécessairement provisoire puisque 2017 est une année de transition durant laquelle les compétences des 3 intercommunalités seront exercées distinctement sur les territoires. Il comporte 4 pôles. Les personnels seront répartis sur les bâtiments des 3 sièges actuels en fonction de la capacité d'accueil des locaux.

Le siège social, c'est-à-dire l'adresse postale, sera à Saint-Chef ainsi que le pôle développement. Le pôle social sera à Villemoirieu bien que les MSAP continueront à fonctionner sur place.

Le pôle ressources, le cabinet et la présidence seront à Morestel (la trésorerie sera également à Morestel).

Le pôle aménagement se répartira entre les locaux de Villemoirieu et ceux de Morestel.

Le travail à réaliser en priorité concerne la prise de compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la préparation budgétaire.

M. Daniel MICHOUUD souligne que la situation des différents pôles va définir le lieu de travail du personnel sachant que le temps passé sur la route sera important.

Cela nécessite une concertation avec le personnel, avec le respect de règles, concernant les modifications du lieu de travail et de l'organisation du travail (*harmonisation de l'organisation du temps de travail sur la base des 35 heures, pratiques en matière d'Autorisations Spéciales d'Absence, régime indemnitaire qui ne pourra être traité que courant 2017.*)

La concertation et la négociation avec les représentants du personnel présente la particularité suivante : il existe à la CCIC un comité technique spécifique tandis que, pour la CCPC et la CCBD, il s'agit de s'adresser aux représentants syndicaux membres du Comité Technique de Centre de Gestion.

Trois rencontres sont prévues (les 28.09, 7.10 et 21.10) avec les représentants du personnel dans le cadre de la phase de négociation pour aboutir à un constat soit d'accord soit de désaccord. Les échéances sont fixées par les dates des CTP (24 octobre 2016).

Dans le même temps, il s'agit pour chacune des Communautés de communes de communiquer et de débattre avec son personnel.

A la demande de M. Gilbert MERGOUD de précision sur les services qui seraient situés à la CCBD, il est répondu qu'il s'agit de l'adresse postale et du pôle développement. Celui-ci comportera un seul office de tourisme avec des bureaux d'information touristique sur les sites actuels comme le prévoit la loi.

A la question de M. Gilbert MERGOUD de savoir si la logique est bien toujours de ne pas construire ou agrandir les locaux, le Président répond positivement. M. Daniel MICHOUUD complète : cette configuration a bien été retenue pour 2017 avec cependant l'objectif à terme d'être à moins de trois sites c'est-à-dire en conserver un ou deux mais pas trois.

Pour M. Marcel FEUILLET, les locaux de la CCBD offrent l'avantage d'être bien implantés en termes stratégiques. Le Président pense également qu'ils ont une position intéressante avec une ouverture sur la CAPI mais ces locaux ne sont pas assez grands. L'équilibre du territoire se fait aussi au travers de la maison du Territoire située à Crémieu.

A la question de Mme Christiane DREVET du nombre d'agents actuellement dans les trois communautés de communes et à l'issue de la fusion, le Président répond qu'il s'agit au total d'une centaine d'agents. Ce nombre devrait varier ensuite avec la prise de compétence tourisme et les transferts liés à la compétence petite enfance.

M. Gilbert MERGOUD ne comprend pas comment les locaux qui ne peuvent pas actuellement accueillir la totalité des agents le pourraient ensuite sans la réalisation de travaux. Concernant le tourisme, il s'interroge sur le lien avec le public, quelle organisation ? Quel statut (fonction publique ou associatif) ? Le Président répond que les personnels du tourisme et de la petite enfance ne seront pas localisés dans les sièges mais qu'ils resteront sur place. Concernant leur statut, il y a tout un travail à faire sur les modalités de transfert (pour le tourisme sur les volets promotion et communication).

Les agents déjà fonctionnaires le resteront au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour les autres, il faudra se donner 3 mois supplémentaires pour créer un Etablissement Public Industriel et Commercial qui permettra un suivi par la collectivité et la gestion d'un Office de Tourisme intercommunal.

Mme Catherine TEILLON interroge : si le nombre d'agents reste le même, est-ce à dire que les nouveaux personnels du tourisme compensent les agents actuellement non statutaires notamment de la CCIC ?

Le Président répond par la négative. Le travail se fait avec tout le personnel en place, qu'il soit statutaire ou contractuel. Le tourisme viendra en plus. Ce n'est que dans l'hypothèse d'un doublon entre un agent contractuel et un agent statutaire que la priorité doit être donnée à ce dernier. Cependant il faut aussi prendre en compte les compétences de chacun pour le repositionner au mieux. Le Président n'exclue pas des imperfections d'ici le 01.01.2017 d'autant plus que le temps d'échange avec le personnel est assez court.

### **c) gouvernance**

L'Exécutif de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné comptera un président et quinze vice-présidents.

Le Conseil communautaire comptera 73 élus (à ajuster selon la fusion Arandon/Passins).

La Conférence des Maires continuera à se réunir avec 48 (ou 47) élus.

Pour ce qui est des commissions et des groupes de travail, chaque vice-président devra s'organiser en fonction des particularités de son domaine.

Une précision est apportée concernant la compétence petite enfance. La situation contrastée a conduit à la mise en place d'un groupe de travail pour l'établissement d'un état des lieux des structures multi-accueils (organisation, encadrement, prix de revient) qui sera présenté au comité de fusion le 27 septembre. Il s'agira de faire une proposition de réorganisation si nécessaire. Il est précisé que la CCBD fonctionne actuellement avec une Délégation de Service Public qui va être relancée pour la petite enfance dans la mesure où la nouvelle intercommunalité n'est pas prête à prendre la relève.

Le groupe de travail est piloté par Elodie MASCLET et comporte pour le Pays des Couleurs Geneviève TREPIER, Mélanie VACHER (Creys-Mépieu) et Laurence LOUVET (Morestel). Il comprend également des responsables de structures de la CCIC et de la CCBD.

A la question de Mme Catherine TEILLON de la place des associations dans ce groupe de travail, il est répondu que la structure de Creys-Mépieu est associative. Il s'agit d'abord de travailler sur la petite enfance puis sur l'enfance car il y a de gros écarts de prix. En outre, une nouvelle structure doit ouvrir début 2017 à Frontonas et il est urgent d'harmoniser.

### **d) réunions publiques**

Le Président rappelle que des réunions publiques sont prévues fin septembre et début octobre. Elles seront animées par les trois présidents des actuelles communautés de communes avec la présence des membres des Exécutifs, autant que faire se peut.

## **II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**a) Parc d'Activités du Pays des Couleurs (Arandon/Courtenay) : lancement des procédures nécessaires à la modification du dossier de création de la ZAC, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation (délibération)**

M. Jean-Claude CHAMPIER reprend les éléments du rapport de présentation.

*En vue d'engager la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur le Parc d'Activité du Pays des Couleurs, et compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire, il est nécessaire de modifier le dossier de création pour intégrer les différentes évolutions.*

**Les objectifs poursuivis sont :**

- la mise à jour du dossier de ZAC en compatibilité avec les évolutions réglementaires.
- la maîtrise de l'étalement urbain et la promotion d'une gestion économe de l'espace.
- la réduction des consommations énergétiques et l'intégration des dispositions de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme.
- la prise en compte des risques naturels à travers les dispositions issues des cartes des aléas réalisées par les communes d'Arandon et Courtenay.
- la mise à jour du schéma d'aménagement de la zone.
- la mise à jour de l'étude d'impact initiale.

La délibération n°74-2016 prise lors de la séance du 13 juin 2016 mérite d'être développée concernant les 6 grands objectifs.

M. Jean-Claude CHAMPIER souligne que l'objet de cette nouvelle délibération, qui annule et remplace la précédente, est bien de conserver les objectifs préalablement listés tout en les développant dans le second paragraphe du projet de délibération, projet adopté à l'unanimité par 39 voix pour (N° 95).

**III. FINANCES / ADMINISTRATION GENERALE / RH**

**a) Constitution d'un groupe de travail pour le fonctionnement de la piscine de Morestel - Information**

Le Président reprend les éléments du rapport de présentation.

*Les travaux de construction de la piscine du Pays des Couleurs ont commencé le 1<sup>er</sup> juillet dernier en vue d'une livraison début 2018. Dans cette perspective, il est proposé de constituer un groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir sur le fonctionnement de ce futur équipement communautaire et de faire des propositions d'organisation qui porteront notamment sur :*

- Les ouvertures de l'équipement (nombre de jours d'ouverture et amplitude horaire)*
- Les besoins en termes de ressources humaines nécessaire à l'exploitation de cet équipement,*
- La politique tarifaire*

*Ce groupe de travail comprendra :*

- 3 élus de la CCPC*
- 1 élu de la commune de Morestel*
- 1 élu de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu*
- 1 élu de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises*
- Xavier Debrenne, technicien de la CAPI et un technicien issu d'une des 3 intercommunalités.*

Le Président précise que la durée du chantier de la piscine est bien 16 à 18 mois.

Il est proposé que les élus de la CCPC membres du groupe de travail soient le Président lui-même, M. Olivier BONNARD, ainsi que Mmes Annie POURTIER (vice-présidente en charge du dossier) et Catherine TEILLON (conseillère communautaire). La commune de Morestel sera représentée par Mme Marie-Lise PERRIN. Le technicien sera Mme Amandine MAISSE (CCIC).

Le conseil accepte ces propositions.

**b) Collecte de pneus Nord-Isère 2015-2016 : subvention à la Chambre d'Agriculture - Délibération**

M. Alexandre BOLLEAU reprend les éléments du rapport de présentation.

*Par courrier en date du 25 juillet 2016, la Chambre d'Agriculture a demandé à la CCPC de verser sa participation de 3 690 € au titre du dispositif de collecte de pneus usagés des exploitations agricoles du Nord-Isère. La délibération prise par la CCPC en mars 2015 pour apporter le soutien financier du Pays des Couleurs ne faisant pas mention du bénéficiaire de la subvention du Pays des Couleurs, il convient de délibérer pour le préciser.*

M. Alexandre BOLLEAU souligne que la subvention à verser à la Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage de l'opération, est de 3 690 € (au titre de l'action 4.5 du CDRA) sur un montant total de 36 000 € HT.

M. Jean-Claude CHAMPIER demande quel est le bilan de la collecte et s'il est prévu de reconduire l'opération. Il est répondu que le bilan est disponible pour les personnes intéressées (annexe n°3)

M. Philippe ALLAGNAT indique qu'une recherche de financements est en cours afin de reconduire l'action, tout en espérant qu'il ne soit pas nécessaire d'attendre trois ans pour aboutir comme ce fut le cas précédemment. Il reste en effet encore de nombreux pneus à collecter.

M. Alexandre BOLLEAU abonde tout en soulignant qu'il faut aussi veiller à une évolution des pratiques afin que de nouveaux pneus ne viennent pas remplacer dans le paysage ceux qui ont été collectés. M. Philippe ALLAGNAT ajoute que les gros pneus n'ont pu en effet être collectés car ils auraient consommé tout le tonnage prévu. Les agriculteurs sont très satisfaits de cette purge à laquelle ils ont d'ailleurs participé financièrement.

M. Gilbert MERGOUD se réjouit de cette opération destinée aux agriculteurs et interroge sur le problème des déchetteries qui ne prennent pas les pneus.

M. Alexandre BOLLEAU rappelle qu'il y a bien eu une négociation avec le SICTOM pour la mise en place d'une benne à la déchetterie de Passins ce qui a été fait sans être pour autant généralisé sur les autres déchetteries. Il conviendra de revoir ce point avec le SICTOM si c'est une priorité pour l'intercommunalité. Le Président souligne que le traitement des pneus des particuliers est un point compliqué car, si le retraitement est bien assuré en cas d'achat auprès d'un garagiste, il n'en est pas de même en cas d'achat par internet.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 39 voix pour (N° 96).

### **c) Subvention aux Amicales de pompiers - Délibération**

M. Gérard GUICHERD reprend les éléments du rapport de présentation.

*Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le montant des subventions à verser aux amicales des Sapeurs-Pompiers du Pays des Couleurs.*

*Le soutien financier du Pays des Couleurs est calculé en fonction du nombre d'adhérents par amicale (sapeur-pompier actif, jeune sapeur-pompier, ancien, bénévole, membre associé, personnel administratif) au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Ce nombre est multiplié par un montant par adhérent, conforme aux cotisations obligatoires à verser à la fédération nationale des sapeurs-pompiers, à l'union régionale, à l'union départementale et au fonds de solidarité. En outre, un montant a été rajouté pour l'achat du journal fédéral, la subvention à l'œuvre des Pupilles, la cotisation à la Fédération des anciens sapeurs-pompiers et la participation aux frais de fonctionnement des amicales.*

*Pour l'année 2016, le montant total s'élève à 15 048,15€. Il s'élevait à 14 396,20€ pour l'exercice 2015*

M. Gérard GUICHERD précise que l'augmentation entre 2015 et 2016 est due à la hausse des effectifs des sapeurs- pompiers du Pays des Couleurs.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 39 voix pour (N° 97).

### **d) Subventions au foyer socio-culturel et à l'Association sportive du lycée C. Corot - Délibération**

M. Gérard GUICHERD reprend les éléments du rapport de présentation.

*Par courrier en date du 10 janvier 2016, le Foyer Socio-éducatif du lycée Camille Corot a adressé une demande de subvention d'un montant de 2 500 € pour un budget prévisionnel de 18 100 €.*

Les projets de l'association pour l'année 2016 portent sur les actions suivantes :

- l'aménagement de la salle du foyer et l'achat de matériels pour 5 600 €
- l'achat régulier de fournitures pour la cafétéria des élèves ouverte en 2015 pour 1 500 €.

Il est proposé de maintenir le concours financier de la CCPC à 2 000 € (comme les années précédentes).

En outre, l'association sportive du lycée Camille Corot demande une subvention de 4 000 € pour un montant de dépenses de 10 680 € qui comprend essentiellement les transports liés aux compétitions et les stages sportifs. La demande pour 2016 s'élève à 4 000 €. Il est proposé de maintenir le concours financier de la CCPC à 4 000 € comme les années précédentes.

M. Marcel FEUILLET est favorable au versement de ces subventions tout en s'interrogeant sur la compétence communautaire, les lycées relevant de la Région.

Le Président répond que la CCPC intervient en faveur des sapeurs-pompiers et du lycée en concordance avec ses statuts comme cela se fait depuis plusieurs mandats. Le gymnase du lycée a d'ailleurs été réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le lycée est le seul équipement de ce type sur le territoire du Pays des Couleurs. Pour autant un courrier sera adressé à l'association sportive du lycée pour l'informer du caractère non pérenne des subventions du fait notamment de la fusion des intercommunalités.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 39 voix pour (N° 98).

#### **e) Brangues Village de Littérature : subvention 2016 - Information**

#### **f) Projet du centre culturel « Domaine Claudel » : demande de subvention - Délibération**

Mme Annie POURTIER reprend les éléments du rapport de présentation concernant les deux points ci-dessus qui sont liés.

*Une demande de subvention a été adressée à la CCPC par l'association « domaine Paul Claudel », association dont l'objectif est de gérer et mettre en valeur le château de Brangues et de promouvoir les activités de recherche, d'études et de création liées à la vie et l'œuvre de Paul Claudel.*

*Dans le cadre de ses missions, l'association a souhaité lancer une étude de faisabilité pour la création d'un centre culturel dans le domaine de Brangues. Cette étude, estimée à 18.000 € TTC, est financée par le Département de l'Isère pour 3.500 € et la DRAC Rhône-Alpes pour 3.500 €. Il est proposé de participer au financement de cette opération en versant également à l'association une subvention de 2.000 €. Cette dernière prendrait à sa charge les 9.000 € restants.*

*Ce projet pourrait être un vecteur de développement culturel sur le territoire, en complément du festival « le Solstice de Brangues » et de l'espace d'exposition Claudel-Stendhal situé sur la commune.*

*Afin de rester dans un budget constant en matière culturelle, la subvention de 11.000 € versée chaque année à l'association « Brangues, Village de littérature » serait réduite de 2.000 €.*

*Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente en charge de la culture ont rencontré à ce sujet les responsables de l'association pour leur en faire part.*

Mme Christiane DREVET constate que l'on revient au projet de centre culturel qui avait été évoqué il y a dix ans de cela et est heureuse que le territoire puisse relever ce défi. Sachant que les études sont toujours très chères, elle demande quel financement serait prévu au-delà de l'étude.

Le Président répond qu'il s'agirait d'un partenariat public/privé du fait d'une évolution de la position de la famille CLAUDEL. Il faut cependant voir ce que proposera le résultat de l'étude aux différents acteurs publics. M. Didier LOUVET ajoute que les droits d'auteur de Paul Claudel vont tomber dans le domaine public en 2025 ce qui participe à l'évolution de la position de la famille avec notamment une réouverture appréciée du domaine du château au public.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 39 voix pour (N° 99).

### **g) Solstice : présentation du bilan de l'édition 2016 - Information**

Mme Annie POURTIER présente le bilan moral et financier du Solstice 2016 (confer en annexe 3 diaporama annexe n°4).

Le bilan de la quatrième édition du Solstice est à la fois qualitatif (un travail non plus côte à côte mais véritablement concerté entre la CCPC et l'association des Nouvelles Rencontres de Brangues), quantitatif (en nombre de spectateurs) ainsi que financier (76 774 € dépensés avec une part supportée par la CCPC de 50 312 €).

Le Président souligne que le budget maximum alloué de 80 000 € a bien été respecté ce qui conduit Mme Christiane DREVET à suggérer un report du solde non dépensé sur la prochaine édition. Il y a un grand intérêt pour les enfants sachant que certaines écoles sont un peu passées à côté de l'information et qu'il risque d'y avoir davantage de demandes en 2017.

Mme Annie POURTIER plaide dans le même sens d'autant plus que les classes de sixième qui font partie du cycle 3 devraient être intégrées dans les actions de médiation culturelle. Le Président répond que le budget 2017 sera voté par la nouvelle intercommunalité.

Mme Marie-Lise PERRIN relève que la communication pour le Solstice a été très satisfaisante et invite les élus à bien jouer leur rôle dans les conseils d'école pour faire passer l'information.

Mme Christiane DREVET en est bien d'accord d'autant plus que les écoles des communes du nord du territoire peuvent être un peu perdues entre l'offre culturelle du Pays des Couleurs et celle de l'Isle Crémieu.

Pour M. Didier LOUVET, la communication a effectivement été très bien faite et l'association des Nouvelles Rencontres de Brangues a été agréablement surprise par la présence des enfants.

Mme Christiane DREVET adresse ses remerciements à Mme Annie POURTIER pour sa patience et sa diplomatie dans les relations avec l'association NRB. A son tour, Mme Annie POURTIER remercie tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite dont les membres de la commission.

### **h) Natation scolaire : présentation du bilan de la saison 2016 - Information**

Mme Annie POURTIER présente le bilan de la saison 2016 de la natation scolaire dans les piscines des Avenières Veyrins Thuellin et de Vallée Bleue (confer en annexe 4 diaporama annexe n°5).

Concernant la piscine de Vallée Bleue à Montalieu-Vercieu : 374 élèves étaient concernés soit 134 séances prévues dont seulement 76 ont pu être réalisées du fait des mauvaises conditions météorologiques. Le coût du transport prévu pour 5 430 € a été réalisé à hauteur de 4 675 €.

Concernant la piscine des Avenières Veyrins-Thuellin : 540 élèves étaient concernés soit 210 séances prévues dont seulement 86 ont pu être réalisées du fait également de la météo. Le coût du transport prévu pour 8 232 € a été réalisé à hauteur de 6 512 €.

M. Gérald REVEYRAND interroge sur le rapport entre le nombre de séances annulées (58 sur Vallée Bleue et 124 sur les Avenières Veyrins-Thuellin) et le coût du transport.

Mme Annie POURTIER répond que le transporteur facture la prestation en cas d'annulation de dernière minute ce qui est le cas le plus fréquent.

M. Gilbert MERGOUD demande ce qu'il adviendra de cette compétence dans le cadre de la fusion. Le Président répond que l'apprentissage de la natation en milieu scolaire est une compétence qui serait maintenue.

M. Daniel MICHOUUD attire l'attention sur le fait que deux maîtres-nageurs sauveteurs ont dû être recrutés en mai alors que des séances ont été annulées d'où une augmentation des frais. Il faut s'interroger sur le mois de mai qui n'est peut-être pas adapté et sur les moyens pour aider la commune qui supporte une partie des dépenses. Sur ce dernier point, M. Frédéric MEYER répond que la convention entre la CCPC et la Commune prévoit une telle participation avec une part variable versée en complément de la part fixe. Cela a été mis en œuvre pour Montalieu-Vercieu et le sera pour les Avenières Veyrins-Thuellin dès lors que la commune aura transmis les éléments à la CCPC.

Le Président pense qu'il faut aussi s'interroger sur qui décide de l'annulation des séances car c'est actuellement à « géométrie variable ». Il faut davantage de rigueur et de discipline et continuer à travailler car ce n'est que la deuxième année d'expérience dans ce domaine.

M. Gérald REVEYRAND indique que l'un des élus de la CCIC est également inspecteur de l'éducation nationale et qu'il pourrait peut-être être convié aux réunions.

M. Philippe ALLAGNAT interroge à nouveau sur le cas des communes qui vont à la piscine à La Tour-du-Pin et qui supportent le coût du transport. Il faudrait apporter une réponse sans attendre la mise en service de la piscine de Morestel.

Cette préoccupation d'équité est partagée par M. Marcel FEUILLET.

Le Président pense qu'il faut effectivement retravailler ce point car la piscine de Morestel ne pourra pas accueillir tous les enfants des Balcons du Dauphiné. Il faudra explorer toutes les pistes pour assurer la proximité car des piscines hors territoire comme celles de Saint-Vulbas ou Pont-de-Chéruy seront plus proches pour certaines communes.

*Mme Nicole SITRUK quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Marinette SANDRIN.*

*M. Marcel FEUILLET se retire également sans donner pouvoir. Le nombre de votants est ainsi ramené à 38.*

#### **i) Ressources humaines : avancement de grade – délibération**

M. Daniel MICHOUUD reprend les éléments du rapport de présentation.

*Le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2016 transmis par le Centre de Gestion de l'Isère faisait état d'un agent qui remplissait les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur par avancement de grade. Il s'agit d'un agent actuellement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pouvant être promu au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.*

*Cette proposition d'avancement de grade a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire catégorie C du 7 juillet 2016.*

*Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.*

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 38 voix pour (N° 100).

#### **j) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCIC : étude éco-morphologique et LIDAR – délibération**

M. Alexandre BOLLEAU reprend les éléments du rapport de présentation.

*Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire le projet de recourir à un contrat pluri-thématique dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence rivière prise concomitamment par la CCIC et la CCPC.*

*L'article 4 de la convention de gestion passée entre les deux intercommunalités en janvier 2015 prévoit que les études concernant l'ensemble des affluents seront portées par la CCPC par délégation de maîtrise d'ouvrage. Aussi, est-il proposé aux membres du Conseil communautaire de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude éco-morphologique et du LIDAR dans le cadre de mise en œuvre de la compétence « rivière ».*

M. Alexandre BOLLEAU précise ce qu'est le LIDAR. Le Light Detection And Ranging (LIDAR) ou laser aéroporté, installé dans un avion, émet des ondes laser au sol et enregistre le signal retour de ces impulsions. C'est un outil extrêmement intéressant qui a permis de faire un relevé non pas uniquement des rivières mais sur environ 600 km<sup>2</sup> soit le territoire de la CCPC, de la CCIC et d'une partie de la CCBD. Cet outil qui servira pour le prochain PLUi fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil communautaire.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 38 voix pour (N° 101).

#### **k) Contrats d'aménagements intercommunaux – Information**

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire ces nouveaux contrats.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a pris l'engagement au cours de l'Assemblée plénière du 14 avril dernier d'initier un nouveau partenariat avec les collectivités. Ce nouveau dispositif fera suite au CDRA pour les années 2017/2018/2019 sur une enveloppe équivalente..

Cette nouvelle politique territoriale se traduit par :

- une relation directe entre la Région et les EPCI (aucune thématique ni aucun échelon ne seront imposés entre l'EPCI et la Région),
- une priorité donnée à l'investissement. L'aide de la Région sur les opérations de fonctionnement sera limitée à des actions spécifiques et il n'y aura plus de financement de postes d'animation du dispositif,
- et une priorité donnée à l'aménagement du territoire afin d'adapter l'intervention de la Région à la diversité des besoins des territoires. La Région sera particulièrement attentive à la revitalisation des bourgs-centres, à la mise en sécurité des espaces publics, au développement rural, au développement économique de proximité et à la santé.

Le Président indique qu'il conviendra de mettre assez rapidement en place un groupe de travail restreint composé de 2 élus de la CCPC, 2 élus de la CCIC et d'un élu de la CCBD afin de travailler sur les thématiques à proposer. Il précise que les contrats d'aménagements intercommunaux sont ouverts aux actions des communes, des communautés de communes mais aussi du monde associatif (comme l'exemple vu précédemment du projet de centre culturel « Domaine Claudel »).

M. Frédéric GEHIN quitte la séance ramenant à 37 le nombre de votants.

### **IV. URBANISME / TRAVAUX**

#### **a) Piscine de Morestel : avenant N° 1 au lot N° 1 - (délibération)**

Le Président reprend les éléments du rapport de présentation.

*Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la construction de la piscine du Pays des Couleurs faisait mention d'un linéaire de 102 mètres de conduites amiantées repérées dans le rapport de diagnostic. Ce linéaire a été intégré dans la tranche ferme du marché de travaux du lot n° 1 « démolition, désamiantage, terrassement généraux, VRD, espaces verts ».*

*Afin de rémunérer les linéaires éventuels supplémentaires, une tranche conditionnelle d'un montant de 10 000 € H.T. a également été prévue dans le marché. Le linéaire réel mesuré de conduites amiantées ressortant du constat établi contradictoirement est de 228 ml, soit un linéaire supplémentaire de 126 ml.*

*Après avis favorable des membres de la CAO en date du 6 septembre, il est proposé d'approuver l'avenant correspondant d'un montant de 17 914.82 € H.T., générant une variation de + 6.44 % du marché initial.*

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 102).

**b) Piscine de Morestel : avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Délibération**

Le Président reprend les éléments du rapport de présentation.

*Par délibération en date du 8 septembre 2014, le Conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine du Pays des Couleurs au groupement conjoint solidaire composé du cabinet d'architecture Z Architecture (mandataire), du Bureau d'Etudes Girus et du Bureau d'Etudes Peutz et Associés. Compte tenu d'importantes difficultés financières, la société Girus a fait l'objet d'un rachat par le groupe ELCIMAÏ. Aussi, convient-il de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour tenir compte de cette évolution.*

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 103).

**c) Via Rhôna : avenant à la durée du marché de travaux du lot N° 6 « aire d'accueil » - Délibération**

Le Président reprend les éléments du rapport de présentation.

*Les travaux de réalisation de la Via Rhôna ont été en grande partie réceptionnés.*

*Toutefois, il est proposé une modification concernant le lot n°6 de l'opération Via-Rhôna relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil à Morestel. Cette modification concerne notamment le décalage des travaux de plantation des végétaux et de la réalisation des engazonnements du lot 6 afin de garantir un meilleur résultat.*

*Ces modifications n'entraînent pas de changement dans les quantités prévues au marché et ne nécessitent pas la création de prix supplémentaires. Cette modification a pour objet la prolongation de la durée d'exécution des travaux de 4 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2016.*

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 104).

**d) Point sur le dispositif ERP/Déplacements doux - Information**

Le Président indique que, par courrier en date du 27 juillet, les communes ont été informées de la date limite du 16 septembre pour déposer les dossiers relatifs à la mise en accessibilité des ERP et à la création de cheminements doux.

Il est rappelé qu'il s'agit de la dernière année de la mise en œuvre de ce double dispositif.

Les dossiers seront examinés dans les jours à venir en vue :

- d'une réunion de la Commission ERP /déplacements doux au cours du mois d'octobre
- et d'une approbation lors du Conseil communautaire du mois de novembre prochain.

Le Président ajoute que, à la demande du Vice-Président, M. Alexandre BOLLEAU, ces réunions seront complétées par un examen des dossiers relatifs à l'éclairage public dans un souci de respect de délais et des procédures. La date du comité de pilotage est fixée au jeudi 13 octobre à 18h00.

**e) Domaine du Serverin : étude d'opportunité - Délibération**

Mme Annie POURTIER reprend les éléments du rapport de présentation.

*Suite à l'acquisition par la CCPC du domaine du Serverin, situé sur la commune de Parmilieu, il est prévu de lancer une étude d'opportunité afin de rechercher un avenir possible et réaliste au site.*

*Cet accompagnement, basé sur une approche pragmatique et opérationnelle, permettrait d'identifier les enjeux et les potentialités du Serverin. L'étude aurait également vocation à mener un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs et partenaires susceptibles d'être intéressés par le site.*

*Afin de réaliser cette étude, il est proposé de retenir l'offre présentée par le bureau d'études Alp'Evasion, pour un montant total de 6.400 € HT.*

*Une subvention du Département de l'Isère est attendue à hauteur de 4.800 €.*

Le projet de délibération relatif à l'étude d'opportunité est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 105).

**f) Domaine du Serverin : groupe de travail - Information**

Mme Annie POURTIER reprend les éléments du rapport de présentation.

*Par ailleurs, un groupe de travail serait constitué afin de suivre ce dossier. Il serait composé :*

- *D'élus de la CCPC : Annie Pourtier, Jean-Louis Martin, Olivier Georges, Raymond Bernet, René Vial, Hervé Courtejaire, Marcel Tournier et Christiane Drevet.*
- *De conseillers communautaires de la CCIC et la CCBD : Francis Spitzner et Patrick Ferraris.*
- *De la Vice-Présidente du Département en charge du tourisme : Chantal Carlioz.*
- *De représentants de la société civile : Directeur de Lo Parvi, Directeur d'Intermarché de Briord, Directeur de la Vallée Bleue, Directrice de l'Espace Eaux vives, Président(e)s des OT, un représentant du Haras d'Ecotier, un représentant de l'hôtellerie-restauration, un représentant d'Isère Tourisme, un représentant du secteur sportif et un chef d'entreprise.*

Les conseillers communautaires échangent sur la composition du groupe de travail qui s'avère très large. Il comprend d'ailleurs, outre M. le Maire de Parmilieu, deux autres élus de cette commune.

Si le Haras d'Ecotier est bien situé entre Charette et Parmilieu, de même que le site de Vallée Bleue, il est convenu de solliciter un représentant de l'ACABRED en lieu et place du directeur d'Intermarché de Briord (*hors Pays des Couleurs*) pour apporter un éclairage sur l'aspect économique, commerces de proximité. L'ACABRED a en effet toute sa légitimité par rapport à la nouvelle intercommunalité des Balcons du Dauphiné.

**V. SERVICES A LA POPULATION**

**a) MSAP : demande de subvention (FNADT 2016) - Délibération**

M. Gérald REVEYRAND reprend les éléments du rapport de présentation.

*Le Relais Services Publics (RSP) de la CCPC labellisé depuis le 23 janvier 2012 est désormais identifié sous le terme de Maison de Services Au Public (MSAP).*

*De 2012 à 2014, le RSP a bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant annuel de 10 000 € par le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT).*

*En 2015, le soutien de l'Etat a été poursuivi conformément aux instructions du Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (CGET) relatives aux modalités de mobilisation du FNADT 2015. Ces modalités permettaient en effet d'accompagner les RSP nouvellement nommés Maisons de Services Au Public (MSAP) quelle que soit leur date de labellisation.*

*L'aide perçue à ce titre en 2015 a été de 17 500 €.*

*La volonté du Gouvernement est de généraliser le dispositif des MSAP - avec un objectif de 1 000 MSAP d'ici fin 2016 - afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des citoyens en termes d'offres de services de proximité, qu'ils résident dans un territoire rural, en milieu urbain ou périurbain.*

*Pour cela un accord a été signé entre l'Etat et neuf grands opérateurs nationaux de services (la Poste, EDF, GDF-Suez, SNCF, Pôle Emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutuelle sociale agricole).*

*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est ainsi créé un fonds doté de 20 millions d'euros pour 3 ans permettant de porter de 25 à 50 % la prise en charge du budget de fonctionnement (plancher de 10 000 € et plafond de 17 500 € doublé par le fonds inter-opérateurs).*

*Le reste est à la charge des collectivités locales.*

*Il est proposé au conseil communautaire de solliciter l'aide de l'Etat doublé par le fonds inter-opérateurs soit le montant maximum de 35 000 €.*

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 106).

**b) Logement social – constitution d'un groupement de commande pour le recrutement d'un prestataire dans le cadre de la mission d'animation de l'OPAH - Délibération**

M. Gérald REVEYRAND reprend les éléments du rapport de présentation.

*Le programme local de l'habitat de la CCPC comprend l'action 1 destinée à l'amélioration du parc privé par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Des objectifs ont été évalués assortis d'un coût annuel de 80 000 euros à charge de la CCPC de 2016 à 2020.*

*Pour cela, une étude pré-opérationnelle a été réalisée par le bureau d'étude H&D conseils (désormais SOLIHA) pour affiner les besoins de réhabilitation des logements des propriétaires occupants ou ceux destinés à la location dans le parc privé, sur le Territoire de la CCPC, de 2017 à 2019 (la durée d'une OPAH étant de 3 ans). Au terme de cette étude, une convention doit être signée avec l'Etat.*

*Au regard du projet de fusion des trois intercommunalités (CCIC, CCBD, CCPC) il a été décidé de mettre en place une OPAH à l'échelle des trois Territoires, prenant en compte les spécificités de chacun. La plupart des actions sont communes, avec des différences d'objectifs liés aux problématiques identifiées sur les communes de chaque EPCI.*

*Un groupement de commandes, à l'initiative de la CCIC, est proposé pour recruter un prestataire chargé de l'étude et de l'instruction des dossiers, du suivi et de l'animation du dispositif OPAH.*

**Information sur le programme d'actions de la CCPC : descriptif et coût**

- **Une 1<sup>ère</sup> cible prioritaire du dispositif OPAH concerne les propriétaires occupants**

*Cinq actions, communes aux 3 territoires, ont été retenues avec un objectif de 195 logements à rénover sur 3 ans sur la CCPC pour un montant à sa charge de 106 500 € sur trois ans soit 35 500 €/an, qui viendra en complément des aides de l'Etat et du Département, versées sous conditions.*

*Ces actions permettront de favoriser l'adaptation du logement au handicap, le maintien à domicile, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la remise en état de logements insalubres ou très dégradés, d'évaluer les travaux en cas d'accession à la propriété dans l'ancien, d'aider les plus modestes par la création d'un fonds social.*

- **Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cibles prioritaires visent l'amélioration des logements locatifs publics et la lutte contre les logements indignes.**

*Deux actions, communes aux 3 territoires, sont retenues : le traitement de la non décence et l'insalubrité, la rénovation avec travaux des logements locatifs. L'objectif est de rénover 30 logements sur trois ans sur la CCPC pour un coût à sa charge de 63 000 euros soit 21 000 €/an*

- **Un dispositif de communication, de suivi et d'animation de l'OPAH avec des permanences hebdomadaires, la réalisation de plaquette de communication pour un montant de 62 210 € pour les trois ans soit 20 736 €/an, pour la CCPC.**

**Coût total pour les 3 intercommunalités**

*Le coût total évalué pour la CCPC est de 231 710 € pour les 3 années (soit 77 236 € annuels).*

*Il est évalué à 321 634 € pour la CCIC et à 75 683 € pour la CCBD pour les 3 années.*

*Soit pour les trois EPCI : 501 dossiers subventionnés à hauteur de 5 234 251 € (EPCI, ANAH, Département).*

M. le Président souligne qu'il convient de désigner deux élus du Pays des Couleurs au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commande. Le titulaire sera M. Gérald REVEYRAND et le suppléant M. Gérard GUICHERD.

Le projet de délibération ainsi complété est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 82).

### **c) Logement social – financement du POHI - Délibération**

M. Gérald REVEYRAND reprend les éléments du rapport de présentation.

*Le Pôle d'Orientation Hébergement et Insertion (POHI) a été instauré et conforté, dans le cadre du plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère, privilégiant ainsi une réorganisation territoriale du traitement des demandes d'hébergement des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.*

*Le POHI du Nord Isère gère 340 places d'hébergement. Il étudie les demandes de logements d'insertion et de logements adaptés tels que les CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), les maisons relais..., mais pas les demandes d'hébergement d'urgence qui relèvent du 115.*

*Seules les assistantes sociales sont habilitées à proposer des candidatures dans des structures, principalement situées sur les communes de BOURGOIN-JALLIEU, L'ISLE D'ABEAU, VILLEFONTAINE, ces lieux d'accueil ayant du mal à faire face aux besoins.*

*Depuis 2015, le POHI du Nord Isère est financé par l'Etat, le Conseil Départemental, et les 11 EPCI du Nord-Isère suite à la signature d'une convention pluriannuelle.*

*Le coût par EPCI varie en fonction du nombre de demandes de l'année N-1 et de la population municipale (donnée INSEE) de l'année N.*

*La cotisation pour la CCPC passe de 1309 euros en 2015 à 1353 € en 2016 soit 44 euros de plus du fait de l'augmentation de la population municipale (31 321 habitants en 2015 - 33 664 habitants en 2016 - populations légales millésimées 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016)).*

*Le nombre de demandes, quant à lui, est resté constant soit 8 demandes par an. Environ ¼ des demandes fait l'objet d'une admission.*

| <b>Agglomération ou communauté de communes (CC)</b> | <b>Nombre de demandes en 2015<br/>Participation 2016</b> | <b>Nombre de demandes en 2013<br/>Participation 2015</b> |
|---|--|--|
| <b>CAPI</b>   | <b>211</b>   | <b>232</b>   |
| <b>CC les Balmes Dauphinoises</b>                   | <b>1</b>   | <b>4</b>   |
| <b>CC Région St Jeannaise, Bièvre Isère *</b>       | <b>4</b>   | <b>4</b>   |
| <b>CC Collines du Nord-Dauphiné</b>                 | <b>10</b>  | <b>4</b>   |
| <b>CC Vallons de la Tour</b>                        | <b>22</b>  | <b>20</b>  |
| <b>CC La Vallée de L'Hien</b>                       | <b>1</b>   | <b>0</b>   |
| <b>CC Vallons du Guiers</b>                         | <b>1</b>   | <b>1</b>   |
| <b>CC Bourbre Tisserands</b>                        | <b>1</b>   | <b>2</b>   |
| <b>CC Pays des Couleurs</b>                         | <b>8</b>   | <b>8</b>   |
| <b>CC Isle Crémieu</b>                              | <b>1</b>   | <b>10</b>  |
| <b>CC Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry</b>   | <b>2</b>   | <b>19</b>  |
| <b>Demandes iséroises mais hors POHI NI</b>         | <b>18</b>  | <b>20</b>  |
| <b>Demandes hors département</b>                    | <b>16</b>  |  |

M. Gérald REVEYRAND souligne l'intérêt de participer au POHI dans lequel est également partie prenante l'association ALPA, partenaire de la CCPC dans le dispositif d'hébergement d'urgence relais nouvellement mis en place. Une personne a d'ailleurs déjà été accueillie aux Avenièrès Veyrins-Thuellin.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 108).

### **d) Point sur les MSP - Information**

**e) Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montalieu-Vercieu - Délibération**

M. Daniel MICHOUUD fait un point sur l'état d'avancement des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires au Pays des Couleurs. Si les dossiers ont du mal à démarrer sur les secteurs de Morestel et Les Avenières Veyrins-Thuellin, le secteur de Montalieu-Vercieu dispose d'une équipe de professionnels de santé dynamique et soudée. Ce sont en effet 24 professionnels de santé qui sont intéressés pour rejoindre la MSP.

Le programmiste retenu par la CCPC a fait un bon travail avec cette équipe ce qui permet d'être dans la phase terminale de l'étude de faisabilité qui prévoit un bâtiment d'environ 900 m<sup>2</sup> de SHON comme indiqué dans le projet de délibération. Il est proposé au conseil de lancer le concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours par voie d'appel d'offres restreint.

Cette procédure permet la constitution d'un jury pour le choix de 3 candidats (les 2 candidats non retenus étant indemnisés à hauteur de 7 000 € HT compte-tenu du travail effectué sur esquisse).

Le Président souligne que, si les procédures peuvent parfois paraître trop longues, il est besoin de temps pour ne pas faire d'erreur et toute l'évolution du projet de cette MSP en témoigne.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 109).

M. Daniel MICHOUUD ajoute que le travail se poursuit sur le dossier de l'avenir médical du territoire avec une nouvelle rencontre prévue avec l'Agence Régionale de Santé le 26 septembre à Morestel afin d'évoquer la particularité des difficultés sur les bassins de vie de Morestel et des Avenières Veyrins-Thuellin.

**f) Institution des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 et exonération auprès des établissements commerciaux ou industriels**

M. Gérard GUICHERD indique qu'il s'agit, comme chaque année, de délibérer sur le maintien en 2017 de deux taux de taxe selon la fréquence des passages hebdomadaires.

Il convient également d'approuver l'exonération des établissements commerciaux ou industriels ayant justifié de leur non recours aux services du SICTOM tels que figurant sur la liste annexée au projet de délibération qui est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 111).

**g) Occupation de la salle des conférences de la Maison du Territoire du Haut-Rhône Dauphinois pour les réunions du Conseil Communautaire de la CC des Balcons du Dauphiné en 2017**

Mme Annie POURTIER expose le projet de délibération.

Compte-tenu du fait qu'aucune des salles de conseil des actuelles intercommunalités n'est assez grande pour accueillir les séances du conseil de la nouvelle CC des Balcons du Dauphiné, il est proposé de recourir à la salle des conférences de la Maison du Territoire du Haut-Rhône Dauphinois à Crémieu, avec l'accord du Département.

Cette mise à disposition en 2017 s'effectue à titre gracieux.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité par 37 voix pour (N° 110).

**h) Démission de deux délégués communautaire de la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin - Information**

Le Président informe le conseil de la démission, pour des raisons personnelles et professionnelles de Mme Josiane GIPPET et de M. Hervé MORNEY. Il sera procédé à l'installation des deux nouveaux délégués lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40

\* \* \*

I - Retour sur le vote des communes

Avis des Communes

CCIC

|   | communes                         | Date de   | Avis de la commune  | Population<br>Nbre<br>d'hab |
|---|----------------------------------|---|---|-----------------------------|
| Communauté<br>de<br>Communes<br>de<br>L'ISLE<br>CREMIEU | ANNOISIN-GHATELANS               | 8/07/16   | Avis favorable 9 pour / 1 abstention                              | 655                         |
|   | BALME-LES-GROTTES                | 18/07/16  | Avis favorable à l'unanimité                                      | 951                         |
|   | CHAMAGNIEU                       | 04/08/16  | Avis défavorable à l'unanimité                                    | 1476                        |
|   | CHOZEAU                          | 12/07/16  | Avis défavorable  | 1065                        |
|   | CREMIEU                          | 4/07/16   | Avis favorable – voté à l'unanimité                               | 3343                        |
|   | DIZIMIEU                         |   | Avis favorable 6 pour / 2 contre / 6 a                            | 756                         |
|   | FRONTONAS                        | 11/07/16  | Avis favorable à l'unanimité                                      | 1980                        |
|   | HIERES-SUR-AMBY                  | 8/07/16   | Avis favorable  | 1225                        |
|   | LEYRIEU                          | 12/07/16  | Avis favorable à l'unanimité                                      | 788                         |
|   | MORAS                            | 4/07/16   | Avis défavorable  | 497                         |
|   | OPTEVOZ                          | 4/07/16   | Avis défavorable  | 799                         |
|   | PANOSSAS                         | 28/06/16  | Avis défavorable<br>5 contre / 4 pour / 4 abstention              | 682                         |
|   | SIGCIEU-ST JULIEN ET<br>CARIZIEU | 11/07/16  | Avis favorable 11 pour/1 contre/ 2 a                              | 602                         |
|   | SOLEYMIEU                        | 4/07/16   | Avis favorable  | 747                         |
|   | ST BAUDILLE DE LA<br>TOUR        | 30/06/16  | Avis favorable  | 787                         |
|   | ST ROMAIN DE JALIONAS            | 28/06/16  | Avis défavorable<br>9 pour, 12 contre (vote à bulletin<br>secret) | 3172                        |
|   | TIGNIEU-JAMEYZIEU                | 8/07/16   | Avis favorable  | 6559                        |
|   | VERNAS                           |   | Avis défavorable  | 253                         |
|   | VERTRIEU                         | 8/07/16   | Avis favorable 8 pour / 1 contre / 4 a                            | 661                         |
|   | VEYSSILIEU                       | 6/07/16   | Avis favorable<br>6 pour / 2 absentions et 2 contre               | 300                         |
| VILLEMOIRIEU  | 22/07/16                         | Avis favorable<br>5 pour/ 3 contre/ 6 abstentions | 1858  |                             |

Communes CCBD

| Commune                   | Date du conseil | Avis du conseil                            | population |
|---------------------------|-----------------|--|------------|
| MONTARRA                  | 12/07/2016      | Avis favorable à l'unanimité               | 475        |
| SAINTEHEF                 | 23/06/2016      | Avis favorable : 20 pour, 6<br>abstentions | 3 493      |
| SAINTE MARGEL BEL ACCUEIL | 08/07/2016      | Avis favorable unanimité                   | 1 296      |
| SAINTE HILAIRE DE BRENS   | 08/07/2016      | Avis favorable unanimité                   | 516        |
| SALAGNON                  | 11/07/2016      | Avis favorable : 10 pour, 2 contre         | 1 197      |
| TREPTE                    | 21/07/2016      | Avis favorable                             | 1 774      |
| VENERIEU                  |                 | Avis défavorable                           | 583        |
| VIGNIEU                   | 21/07/2016      | Avis favorable unanimité                   | 907        |

Communes CCPC - toutes sauf Vasselin

Soit 81,25% des communes (le futur EPCI comptera 48 communes) représentant 92% de la population

Position des conseils communautaires

- CC de l'Isle Crémieu : séance du 12 juillet => avis favorable à 37 voix pour et 4 contre
- CC Les Balmes Dauphinoises : séance du 27 juillet => avis favorable 21 voix pour, 2 contre, 1 abstention
- CC du Pays des Couleurs : séance du 11 juillet 2016 => avis favorable ; 2 abstentions et 41 pour.

Pour répondre à la question posée par certains maires sur le fait de savoir si les conseils municipaux devaient encore délibérer d'ici la fin de l'année la réponse est non concernant le projet de fusion.

En revanche, il est rappelé que les conseils municipaux devront délibérer sur le nombre de conseillers communautaires que leur commune devra désigner avec une réduction pour grand nombre d'entre eux. Voir pour une information spéciale à ce sujet lors du prochain Conseil communautaire.

## II- L'organigramme

L'organigramme directionnel a été validé par le Comité de Travail Fusion réuni le 13 septembre dernier.

Présentation de l'organigramme par le Président.

Il reste à positionner les personnes qui seront sur les postes d'adjoint des directeurs de pôles et à déployer les équipes au sein des pôles.

Intervention de Daniel Michoud **sur les rencontres que nous prévoyons de faire avec les représentants syndicaux et les membres du personnel entre le 28 septembre et le 14 octobre.**

## III- Point sur les locaux

Fin août, les 3 présidents s'étaient rencontrés à Crémieu au sujet du siège du futur EPCI et de l'affectation des locaux.

Le Comité de Travail Fusion n'a pas validé cette organisation. Il a souhaité revenir à la proposition arrêté au mois de juillet à savoir :

Le siège social dans les locaux des Balmes Dauphinoises qui hébergera le pôle Développement et culture

Les locaux de la CCIC hébergeront le Pôle Social

Les locaux de la CCPC hébergeront le Pôle Ressources, la gouvernance (Président et VP), la Direction Générale et le Cabinet.

Compte tenu de la capacité d'accueil des locaux et de l'exercice « à la carte » des compétences, cette organisation risque de connaître encore quelques évolutions.

## 4- Calendrier fusion

Parmi toutes les thématiques à traiter avant le 31 décembre, 3 sont prioritaires à savoir :

- La mise en place d'une organisation commune des temps de travail
- La préparation de la compétence Tourisme qui sera une compétence obligatoire du futur EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Et la préparation budgétaire et des opérations à réaliser dans chacune des Communautés de communes avant le 31 décembre

## **5- Gouvernance**

Le futur EPCI devrait comprendre les organes de gouvernance suivants :

L'EXECUTIF comprenant 1 président et 15 VP ?

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE comprenant 73 élus,

La CONFERENCE DES MAIRES qui rassemblerait les 48 ou 47 maires dont la fréquence des réunions et le rôle reste à définir.

Une fois les VP élus, il appartiendra à chacun d'eux de voir comment ils envisagent d'organiser leur délégation avec la mise en place de commissions ou de comité de pilotage...

## **V - Constitution d'un groupe de travail Petite Enfance**

Un état des lieux de la compétence PE sera présenté au CTF du 27 septembre 2016

Compte tenu des situations « contrastées » que fait apparaître cet état, il est convenu de créer un groupe de travail PETITE ENFANCE en vue de faire :

- un état des lieux des organisations de toutes les structures multi-accueil
- une étude approfondie et détaillée du contenu des prix de revient,
- et une étude approfondie des exigences d'encadrement au niveau de la direction des structures

et de faire des propositions de réorganisation à l'échelle du futur territoire fusionné.

Ce groupe de travail comprendra :

Elodie MASCLLET, future responsable du Pôle Affaires sociales,

Mélanie VACHER, directrice du Multi-Accueil de Creys-Mépieu

Laurence LOUVET, Directrice du Multi-Accueil de Morestel

Madame BRACOUX, responsable des Multi-accueil des Balmes Dauphinoises,

Laurence LE GOUDEC, responsable Petite Enfance à l'Isle Crémieu

Et Geneviève TREPIER, DGS du Pays des Couleurs.

Ce groupe de travail comprendra ponctuellement mesdames BUFI et PEILLON de la CAF.

## **VI – Organisation de réunions publiques**

3 réunions publiques sont prévues fin septembre

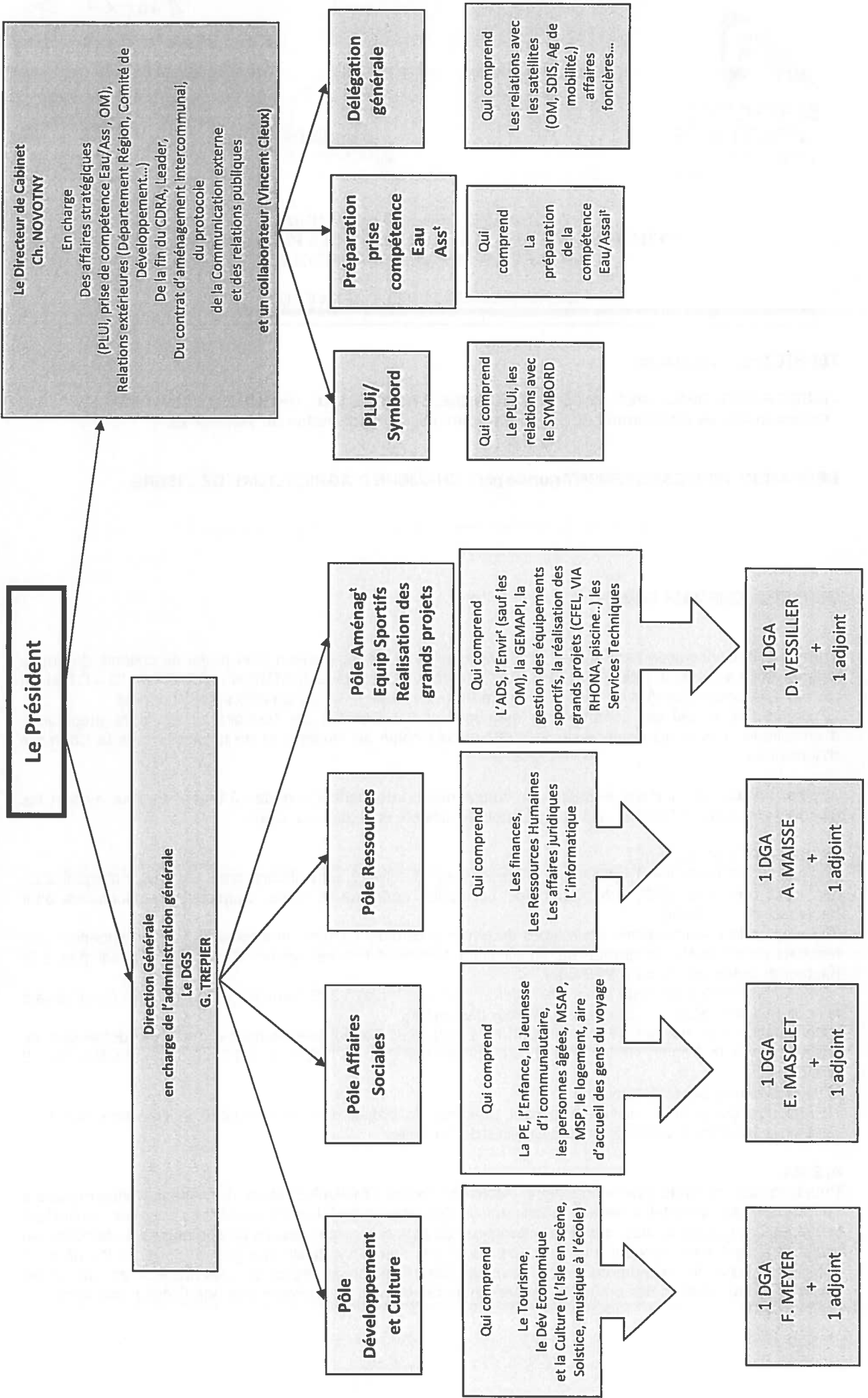
28 septembre à 19 heures à Saint Chef – salle des fêtes

29 septembre à 19 heures à Passins – salles des Prairies

3 octobre à 19 heures à Villemoirieu – salle du HRD

Annexe 2  
 CR CC 2016

FUSION CCIC CCBD et CCPC - Projet d'organigramme fonctionnel



**CDDRA - PSADER : IPA-VDD - BRD  
OPERATION PASSERELLE DE COLLECTE DES PNEUS USAGES  
SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**BILAN TECHNIQUE de L'OPERATION**

**TERRITOIRES concernés:**

- ISERE PORTE DES ALPES, VALS DU DAUPHINE ET BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE
- Communauté de Communes du pays des Couleurs. Cf Délibération du 16/03/2015.

**OPÉRATION D'INVESTISSEMENT portée par : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE**

**GENESE et CHRONOLOGIE :**

**1) Fin 2012:** Constitution d'un groupe de travail/comité de pilotage autour d'un projet de collecte de pneus usagés, suite à des demandes formulées aux 3 Comités de Territoires (PATURIN – TERRAVAL'D – CT BRD) par des agriculteurs de Vals du Dauphiné, Isère Porte des Alpes, Boucle du Rhône en Dauphiné. Le groupe de travail est composé de membres des 3 Comités de Territoire et de leurs présidents, d'agriculteurs, d'une technicienne du SICTOM de la Région de Morestel et de techniciens de la Chambre d'Agriculture

**2) Début 2013 :** envoi d'une enquête aux communes et aux agriculteurs des 3 territoires pour évaluer les gisements de pneus à éliminer, si une opération de collecte était mise sur pieds

**3) 2013 suite à l'enquête :**

- Constitution d'un fichier d'agriculteurs intéressés par la collecte, agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur les 3 territoires VDD, IPA, VDD (ce 1er fichier constitue le fichier d'agriculteurs prioritaires pour bénéficier de la collecte)

700 tonnes de pneus évalués (tous types de pneus y compris Camion, et tracteurs), volume supérieur aux résultats de l'enquête, le groupe de travail étant conscient que les retours d'enquête n'étaient pas à la hauteur du gisement existant à éliminer.

- Établissement d'un devis de la société Valerco (filiale de Vicat) à 200 euros hors taxe la tonne (comprenant le coût de la récupération des pneus et de leur traitement).

- Constitution d'un dossier de présentation du projet avec budget prévisionnel et envoi de demandes de subventions à la Région Rhône- Alpes, au Conseil Général de l'Isère, aux 10 intercommunalités des 3 territoires

- Projet évalué à 140 000 euros HT.

- Rencontre de techniciens et d'élus pour présenter le projet, dont la rencontre de Christian Nucci en décembre 2013 par les présidents des Comités de Territoire

**4) 2014 :**

Poursuite des recherches de financement - Monsieur Patrick FERRARIS, Maire de Vignieu et Vice Président du SICTOM de Morestel a décidé activement de défendre le projet et de rencontrer avec les conseillers territoriaux et présidents des comités de territoire, les élus des communautés de communes du territoire de projet. Il a également rencontré des représentants des autres syndicats chargés de collecter les déchets (SMND, SIVOM de l'agglomération de Pont de Chérury et de la région St Jeannaise...) en vue d'une meilleure harmonisation des pratiques concernant notamment la récupération des pneus des particuliers.

#### **5) Fin 2014 :**

- Validation de la Région pour soutenir financièrement la collecte sur les CDRA et CDDRA PSADER des 3 territoires via une opération passerelle (aide à hauteur de 40% des 140 000 euros présentés dans le budget prévisionnel) - Accord du Conseil Général de l'Isère pour compléter ce financement à hauteur de 25%.
- Préparation d'un cahier des charges et lancement en décembre 2014 d'un appel d'offre par la Chambre d'agriculture pour trouver un prestataire qui se chargerait de la collecte et du traitement des pneus sur les 3 territoires. Il était clairement stipulé dans cet appel d'offre que le marché était conditionné à l'acceptation de l'opération par les financeurs et tout particulièrement par le Région Rhône-Alpes.

#### **6) De fin 2014 à juillet 2015 :**

Les 10 intercommunalités des 3 territoires ont accepté par délibération de prendre en charge ensemble 15% du montant de la collecte.

#### **7) Juillet 2015 :**

Le seul prestataire ayant répondu à l'appel d'offre **Arc En Ciel Recyclage** a été retenu. Il s'agit du même prestataire qui avait réalisé avec la Chambre d'agriculture de l'Isère la collecte sur Bièvre Valloire il y a quelques années.

La société Valerco qui avait établi le 1er devis n'a pas répondu à l'appel d'offre et nous avait fait savoir courant 2014 qu'elle n'avait pas obtenu son agrément pour collecter et retraiter les pneus.

Le coût de la prestation étant plus élevé que prévu dans le budget prévisionnel, 265,65 euros HT, la collecte s'est resserrée sur 530 tonnes (environ) et sur les pneus de véhicules légers afin qu'un nombre maximum de pneus soit collecté. Notons que la prestation est plus élevée que la première estimation... mais elle est plus complète (elle comprend toute la logistique à mettre en place en amont de la collecte comme trouver des sites de collectes multiples et négocier avec des partenaires comme La Dauphinoise, les Établissements Bernard, la Maison Cholat, le Sictom de la Région de Morestel, pour une mise à disposition de leurs infrastructures...et de personnel sur chaque site de collecte également

#### **8) Août/septembre 2015:**

- Envoi d'un courrier aux agriculteurs qui avaient répondu à l'enquête en 2013 afin de vérifier si leur demande initiale et leur volume à collecter étaient toujours maintenus

#### **9) Octobre 2015 :**

- Tous n'ayant pas confirmé leurs demandes, une opération de communication (outils financés par la Région : affiches, magnets, blocs note + articles dans la presse locale) a été mise en place en direction des mairies, des magasins de fournitures agricoles et des agriculteurs en direct.

Il s'agissait par ce biais d'ouvrir la collecte à d'autres agriculteurs pour compléter la liste des bénéficiaires.

- Établissement d'une liste d'agriculteurs inscrits pour la collecte comprenant en priorité les agriculteurs ayant répondu à l'enquête en 2013, complétée d'agriculteurs des 3 territoires afin d'atteindre un volume de 530 tonnes.

#### **10) Novembre / décembre 2015/ février 2016 :**

La collecte de pneus s'est déroulée pour les 3 territoires Boucle du Rhône en Dauphiné, Vals du Dauphiné et Isère porte des Alpes:

- du 16 novembre au 23 décembre 2015 sur 7 sites de collecte mis à disposition par La Dauphinoise, les établissements Bernard, la Maison F. Cholat, le Sictom de la Région de Morestel et Arc en Ciel Recyclage: à Ste Blandine, Tignieu-Jamayzieu, St Chef, Morestel/Passins, Fitialieu, St Jean de Bournay, Bourgoin-Jallieu

- du 02 au 04 février 2016 sur le site de Fitialieu.

### **BILAN GENERAL DE L'OPERATION**

**135 exploitations ont bénéficié de cette collecte**

Le volume collecté fut de 527 T (inclus dans l'opération subventionnée) pour un coût de 140 093,43 euros HT (cf. plan de financement joint) + 45 T pris en charge directement par les agriculteurs et par les trois comités de territoire correspondant :

- aux dépassements de volumes pris en charge directement par les agriculteurs : soit 33,5 T (8 899,28 euros HT)
- au dépassement de 11,5 T pris en charge par les trois comités de territoire (CT BRD – TERRAVAL'D et PATURIN) afin de couvrir le dysfonctionnement d'un pont bascule ayant eu pour effet de sous-évaluer le poids du gisement lors d'une journée de collecte : 3 054,98 euros HT

**- Prévu pour l'automne 2016 :**

Organisation d'un événement sur une exploitation du territoire de projet (actuellement en cours) : il s'agit de sensibiliser les agriculteurs à d'autres pratiques et méthodes de lestage des silos d'ensilage. Cette visite d'exploitation entrera dans le programme « INNOV'ACTION » porté par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Les 3 comités de territoires animeront les débats et les échanges. Ils veilleront à communiquer autour des différentes méthodes de lestage connues et pratiquées afin d'inciter les agriculteurs à remplacer les pneus encore utilisés à ce jour par d'autres supports et techniques plus durables.

**Auvergne – Rhône-Alpes** \*

Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional

**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**Structure:** AA15006999 01 REGION  
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE AA15006999 02  
 3/12/2014 CGI  
 08/12/2014  
 23/12/2014

Collecte de pneus Nord isère-investissement  
 BILAN FINANCIER

| DEPENSES (H.T)  |                     | RECETTES (H.T)                               |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Prestation de collecte de pneus usagés par la société Arc en Ciel<br>Recyclage (135 agriculteurs, 525 tonnes) | 139 997,55 €        | Aide de la Région Rhône AlpesAA 1500699901   | 41 600 €            |
| Annnonce DEMATIS parution appel d'offre   | 95,88               | Aide de la Région Rhône AlpesAA 1500699902   | 14 400 €            |
|   |                     | Aide du Conseil Départemental de l'Isère BRD | 9 000 €             |
|   |                     | Aide du Conseil Départemental de l'Isère IPA | 13 750 €            |
|   |                     | Aide du Conseil Départemental de l'Isère VDD | 12 250 €            |
|   |                     | Aide des collectivités locales               | 20 933,17 €         |
|   |                     | Participation agriculteurs                   | 28 160,26 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>140 093,43 €</b> |  | <b>140 093,43 €</b> |

CDA38 : mission d'intervention

MANDAT de DEPENSE

Mandat N° 0000097

Etablissement CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISE  
DE L'ISERE Tel. 04-76-20-68-68  
Ordonnateur Monsieur Le Président  
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISERE  
Comptable Monsieur L'Agent Comptable  
Assignataire

Année origine 2015  
Date d'émission 13/02/15  
N° de Bordereau 0000012  
Année de Gestion 2015

Nom, Prénom et Adresse du créancier Code : M E000085619

Compte à créditer

DEMATIS  
  
30 BOULEVARD VOLTAIRE  
  
75011 PARIS 11

IBAN FR76 1010 7001 0500 6220 0222 317  
BIC BREDFRPP  
Domiciliation Bred Banque Populaire Paris  
Intitulé Compte DEMATIS  
Mode Règlement V1 Virement SEPA banque  
Date début DGP 13/02/15  
Délai de paiement 30 Date d'échéance 15/03/15

| Objet  | Pièces justificatives | Origine   | Compte | Serv. | Engagem.         | Somme Mandatée | Retenues/Opposit.              |
|--|-----------------------|---|--------|-------|------------------|----------------|--------------------------------|
| PROCEDURE AVEC RECEPTION ELEC<br><br>Liquid. MN 0000044<br>F:150129-A29396 du 29/01/15 |                       | FONCT 6231  |        |       |                  | 95.88          |                                |
|  |                       | ID : 6231<br>TVA 445661<br>Secteur TVA 01<br>Tiers 4012 |        |       | SECT TVA PRORATA | 6.12           | Coefficient de déduction 36.00 |

|   |  |               |                               |
|---|--|---------------|-------------------------------|
|   | Total somme mandatée                         | 102.00        | Références des<br>Oppositions |
| Opérations comptabilisées dans<br>les écritures de la journée du 18/02/15 | Total retenues et oppositions<br>NET A PAYER | 102.00        |                               |
| Arrêté le présent mandat à la somme mandatée                              |  | L'ordonnateur |                               |

# DEMATIS

112, Rue Réaumur  
75002 Paris  
SIRET : 450 724 786 00022  
Code APE 6202A  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR93450724786  
RCS Paris B 450 724 786  
SAS 15 000 €

CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISERE  
Service comptabilité  
40 avenue Marcelin Berthelot -  
BP2608  
38036 GRENOBLE Cedex 2

## Facture n° 150129-A29396 du 29/01/2015:

Identifiant client : 3433  
Nom du contact : Valérie RESSEGAIRE  
Votre référence : en ligne  
Commande du 26/01/2015

| Désignation                           | Quantité | PU HT | Totaux        |
|---------------------------------------|----------|-------|---------------|
| Procédure avec réception électronique | 1        | 85,00 | 85,00         |
| Total HT                              |          |       | 85,00         |
| TVA 20%                               |          |       | 17,00         |
| <b>A payer en euros TTC</b>           |          |       | <b>102,00</b> |

*Délai de paiement : 30 jours fin de mois le 10. Escompte pour paiement anticipé : néant.*  
*Pénalités de retard : Taux d'intérêt BCE majoré de 10 points de pourcentage et indemnité pour frais de recouvrement de 40 euros.*

Paiement par mandat administratif / virement / chèque à l'ordre de Dematis.  
Merci d'indiquer A29396 sur votre virement bancaire.

### Relevé d'Identité Bancaire :

Code banque : 10107 Bred Banque Populaire - Agence Paris République  
Code guichet : 00105  
Numéro de compte : 00622002223 Clé 17  
Code BIC: BREDFRPPXXX  
IBAN : FR76 1010 7001 0500 6220 0222 317

BRE VIRE

Avec tous nos remerciements,  
Service comptabilité  
Dematis  
Tél : +33 (0)1 72 36 55 48  
Fax : +33 (0)1 72 70 55 57

623.1 - 500537 - mader.

 **Fichier PES v2** → **Signature des élus** → **Portail DGFIP** 

### Récapitulatif

N° facture associé : 150129-A29396(en ligne)

Date commande : 26/01/2015

Cient : CHAMBRE D'AGRICULTURE ISERE

Identifiant client : 3433

### Procédures réalisées à ce jour

| Id avis | Collectivité                | Objet de la procédure  | Date mise en ligne | Date candidature | Date offre           |
|---------|-----------------------------|--|--------------------|------------------|----------------------|
| 362823  | CHAMBRE D'AGRICULTURE ISERE | Accompagnement de la chambre d'agriculture de l'isère dans ses missions consulaires relatives aux dossiers chasse et droit rural pour l'année 2015 | 26/01/2015         | // à 16 h 00     | 11/02/2015 à 16 h 00 |

MANDAT de DEPENSE

Mandat N° 0000647

Etablissement CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISE  
DE L'ISERE Tel. 04-76-20-68-68  
Ordonnateur Monsieur Le Président  
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISERE  
Comptable Monsieur L'Agent Comptable  
Assignataire

Année origine 2016  
Date d'émission 08/04/16  
N° de Bordereau 0000110  
Année de Gestion 2016

Nom, Prénom et Adresse du créancier Code : M E000050161  
ARC EN CIEL RECUPERATION SARL  
ZONE ARTISANALE LE GRAND CHAMP  
38140 IZEAUX

Compte à créditer  
IBAN FR76 1009 6185 2900 0497 5830 180  
BIC CMCIFRPP  
Domiciliation CIC CHAMBERY VOIRON ENT  
Intitulé Compte ARC EN CIEL RECUPERATION SARL  
Mode Règlement V2 Virement SEPA trésor  
Date début DGP 07/04/16  
Délai de paiement 30 Date d'échéance 07/05/16

| Objet   | Pièces justificatives   | Origine | Compte | Serv. | Engagem. | Somme Mandatée          | Retenues/Opposit.               |
|---|---|---------|--------|-------|----------|-------------------------|---------------------------------|
| CLEECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES PNEUS     | FONCT 62888<br>ID : 62888<br>TVA 445661<br>Secteur TVA 100 SECT TVA 100 %<br>Tiers 4012 |         |        |       |          | 139 997.55<br>27 999.51 | Coefficient de déduction 100,00 |
| Liquid. MA 0000562<br>F:103160268 du 31/03/16 |   |         |        |       |          |                         |                                 |



|  |  |               |                               |
|--|--|---------------|-------------------------------|
|  | Total somme mandatée                         | 167 997.06    | Références des<br>Oppositions |
| Opérations comptabilisées dans<br>les écritures de la journée du | Total retenues et oppositions<br>NET A PAYER | 167 997.06    |                               |
| Arrêté le présent mandat à la somme mandatée                     |  | L'ordonnateur |                               |

19 AVR. 2016



ARC EN CIEL RECUPERATION SARL  
 ZA Le grand champ - 38140 IZEAUX  
 Tél : 04 76 35 97 83 - Fax : 04 76 35 99 54  
 www.arcencielrecyclage.fr - contact@arcencielrecyclage.fr

| FACTURE   |            |            |       |
|-----------|------------|------------|-------|
| N° client | N° facture | Date       | Page  |
| CL004469  | 103160268  | 31/03/2016 | 1 / 1 |

| Code Compta | N° TVA Intracommunautaire | Mode de règlement | Echéance   |
|-------------|---------------------------|-------------------|------------|
| 41CAISERE   | FR0718381001900038        | Chèque            | 15/05/2016 |

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE  
 40 avenue Marcelin Berthelot  
 BP 2608  
 38036 GRENOBLE

| Désignation   | Unité | Qté       | PU HT en Euros | Tx de TVA | Montant HT en Euros |
|---|-------|-----------|----------------|-----------|---------------------|
| Opération de collecte, transport et traitement de pneus VL issus de l'agriculture<br>7 sites de collecte<br>Début opération le 16/11/2015<br>Fin opération le 14/03/2016<br>Collecte, transport et traitement de Pneus VL |       | T 527,000 | 265,65         | 20,00     | 139 997,55          |
| <p><i>Ne pas facturer</i></p> <p><i>67858</i></p> <p><i>500537</i></p> <p><i>tva récupérée 100%</i></p>   |       |           |                |           |                     |

**REÇU le**  
**07 AVR. 2016**  
 Rep. ....

| Taux (%) | Base HT Net | Montant TVA |
|----------|-------------|-------------|
| 20,00    | 139 997,55  | 27 999,51   |

TVA sur les débits

|           |              |
|-----------|--------------|
| TOTAL HT  | 139 997,55 € |
| TOTAL TVA | 27 999,51 €  |
| TOTAL TTC | 167 997,06 € |
| ACOMPTE   | 0,00 €       |

**NET A PAYER (Euro) 167 997,06 €**

Membre du réseau



Certifié ISO 9001 114001



Notre RIB : CIC CHAMBERY VOIRON ENT  
 10098 18529 00049758301 80 CMCIFRPP  
 IBAN International FR7610096185290004975830180

# LE SOLSTICE DE BRANGUES

BILAN DU FESTIVAL

du 4 juin  
au 3 juillet  
2016



# LE SOLSTICE DE BRANGUES

FESTIVAL DE THÉÂTRE AU PAYS DES COULEURS

Annexe 4  
CRCC 20.09.2016

# LE FESTIVAL

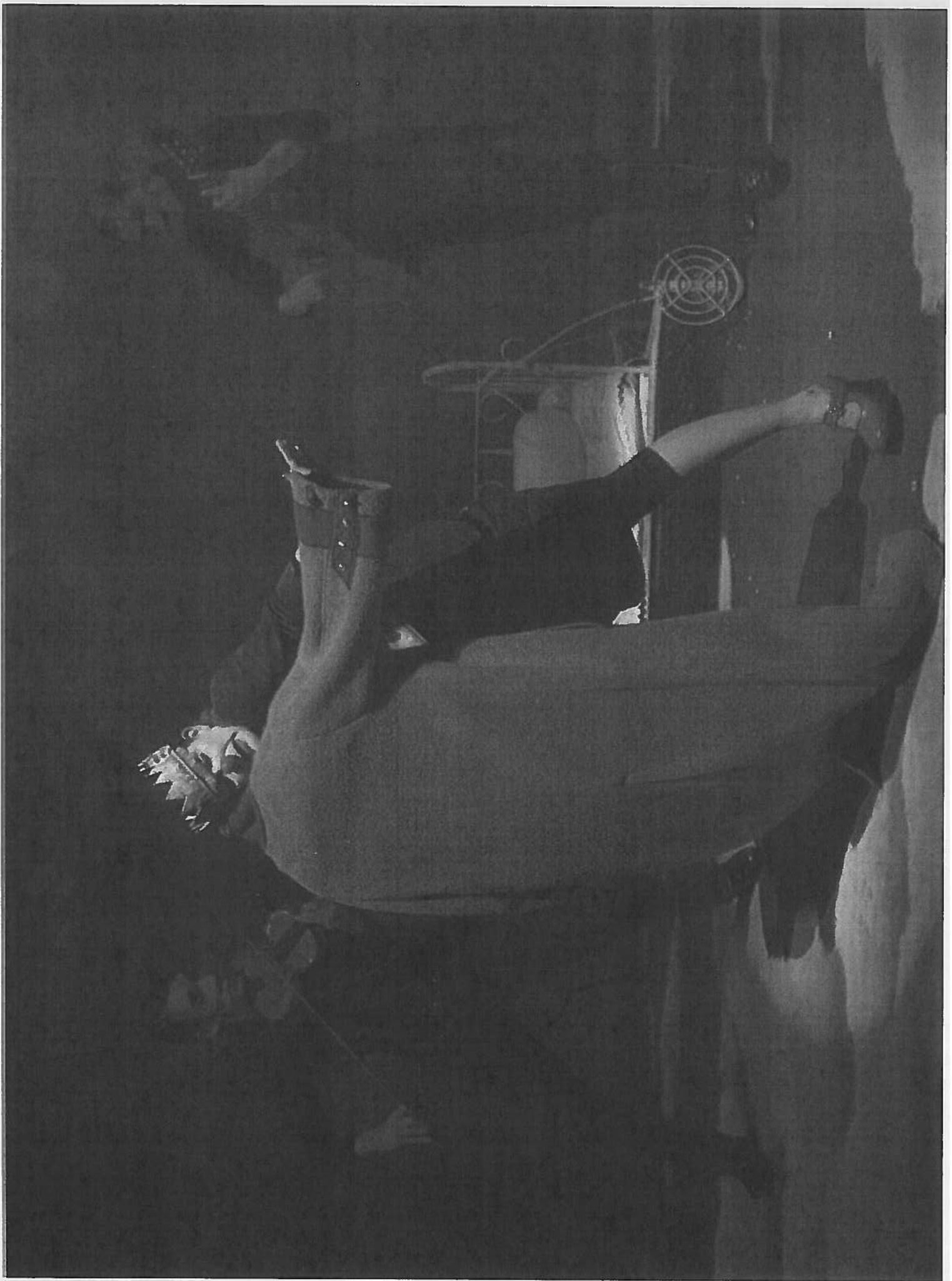
## Bilan qualitatif

- ▣ Né de l'ambition coordonnée des Nouvelles Rencontres de Brangues et de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs de promouvoir les Arts et la Culture sur un territoire rural, éloigné des grandes structures culturelles
- ▣ **Politique d'ouverture** : tarifs attractifs et accès libres aux différentes lectures hors les murs et tables rondes
- ▣ **Représentations théâtrales en plein air** : place du village de Brangues, aménagement de la Ferme (gradins ouverts et espace scénique)
- ▣ **Cap d'une programmation exigeante mais accessible à tous maintenu** : production du TNP de Villeurbanne et des Tréteaux de France, à une jeune compagnie iséroise (La Bande à Mandrin) et spectacles à destination d'un public familial (Roméo et Juliette, Le Roman de Renart)

# Soirée d'ouverture

## Sur le sentier d'Antigone





# Roméo et Juliette

## Plateforme Locus Solus







# Le songe d'une nuit d'été



INP

NATIONAL PRODUCTIONS

# LE FESTIVAL

Bilan quantitatif

| SPECTACLES                | SPECTATEURS     |
|---------------------------|-----------------|
| Antigone                  | 129 spectateurs |
| Roméo et Juliette         | 196 spectateurs |
| Le Songe d'une nuit d'été | 247 spectateurs |
| Le Roman de Renart        | 159 spectateurs |
| La Chanson de Roland      | 132 spectateurs |

# LE FESTIVAL

## Bilan quantitatif

- ▣ Bilan des dépenses
- ▣ Bilan des dépenses subventionnables
- ▣ Plan de financement

## Bilan des dépenses

| OBJET                         | PRESTATAIRES                                  | COUT TTC                     |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| « Roméo et Juliette »         | Cie Locus Solus                               | 1.200 €                      |
| « Sous l'armure »             | Cie les Passeurs                              | 6.284 €                      |
| « Sur le sentier d'Antigone » | Cie Philippe Car                              | 7.516,88 €                   |
| Intervention pédagogique      | Cie Locus Solus                               | 7.977,91 €                   |
| Location matériel             | 3JM   | 2.350,42 €                   |
| Transport                     | Berthelet                                     | 2.785 €                      |
| Presse                        | TV Mag Dauphiné libéré                        | 2.088,96 €                   |
| Impression affiche - flyer    | Graphi scann                                  | 1.390,80 €                   |
| Site internet                 | Réseau des communes                           | 300 €                        |
| Banderoles                    | Insoliti'                                     | 300 €                        |
| Tee-shirt                     | Insoliti'                                     | 62,64 €                      |
| Reversement déficit           | Montalieu-Vercieu                             | 7.268,42 € (1)               |
| Droits d'auteurs              | SACD - SABAM                                  | 645,67 €                     |
| Rencontres de Brangues        | Association NRB                               | 35.000 €                     |
| Réception inauguration        | Tables nomades<br>Agent Osez<br>Viennoiseries | 640 €<br>134,26 €<br>29,43 € |
| Communication Solstice        | Seconde lune                                  | 800 €                        |
| <b>TOTAL</b>                  |   | <b>76.774,39 €</b>           |

## Bilan des dépenses subventionnables

| OBJET                         | PRESTATAIRES           | COUT TTC    |
|-------------------------------|------------------------|-------------|
| « Roméo et Juliette »         | Cie Locus Solus        | 1.200 €     |
| « Sous l'armure »             | Cie les Passeurs       | 6.284 €     |
| « Sur le sentier d'Antigone » | Cie Philippe Car       | 7.516,88 €  |
| Intervention pédagogique      | Cie Locus Solus        | 7.977,91 €  |
| Location matériel             | 3JM                    | 2.350,42 €  |
| Transport                     | Berthelet              | 2.785 €     |
| Presse                        | TV Mag Dauphiné libéré | 2.088,96 €  |
| Impression affiche - flyer    | Graphi scann           | 1.390,80 €  |
| Site internet                 | Réseau des communes    | 300 €       |
| Banderoles                    | Insolit'               | 300 €       |
| Tee-shirt                     | Insolit'               | 62,64 €     |
| Droits d'auteurs              | SACD - SABAM           | 645,67 €    |
| TOTAL                         |                        | 32.902,28 € |

# Plan de financement

(1) Le montant global des dépenses à la charge de la CCPC après subventions s'élève à 50.312,39 €

| OBJET       | TAUX  | MONTANT     |
|-------------|-------|-------------|
| Région CDRA | 50 %  | 16.462 €    |
| Département | 30 %  | 10.000 €    |
| CCPC (1)    | 20 %  | 6.440,28 €  |
| TOTAL       | 100 % | 32.902,28 € |

# LE FESTIVAL

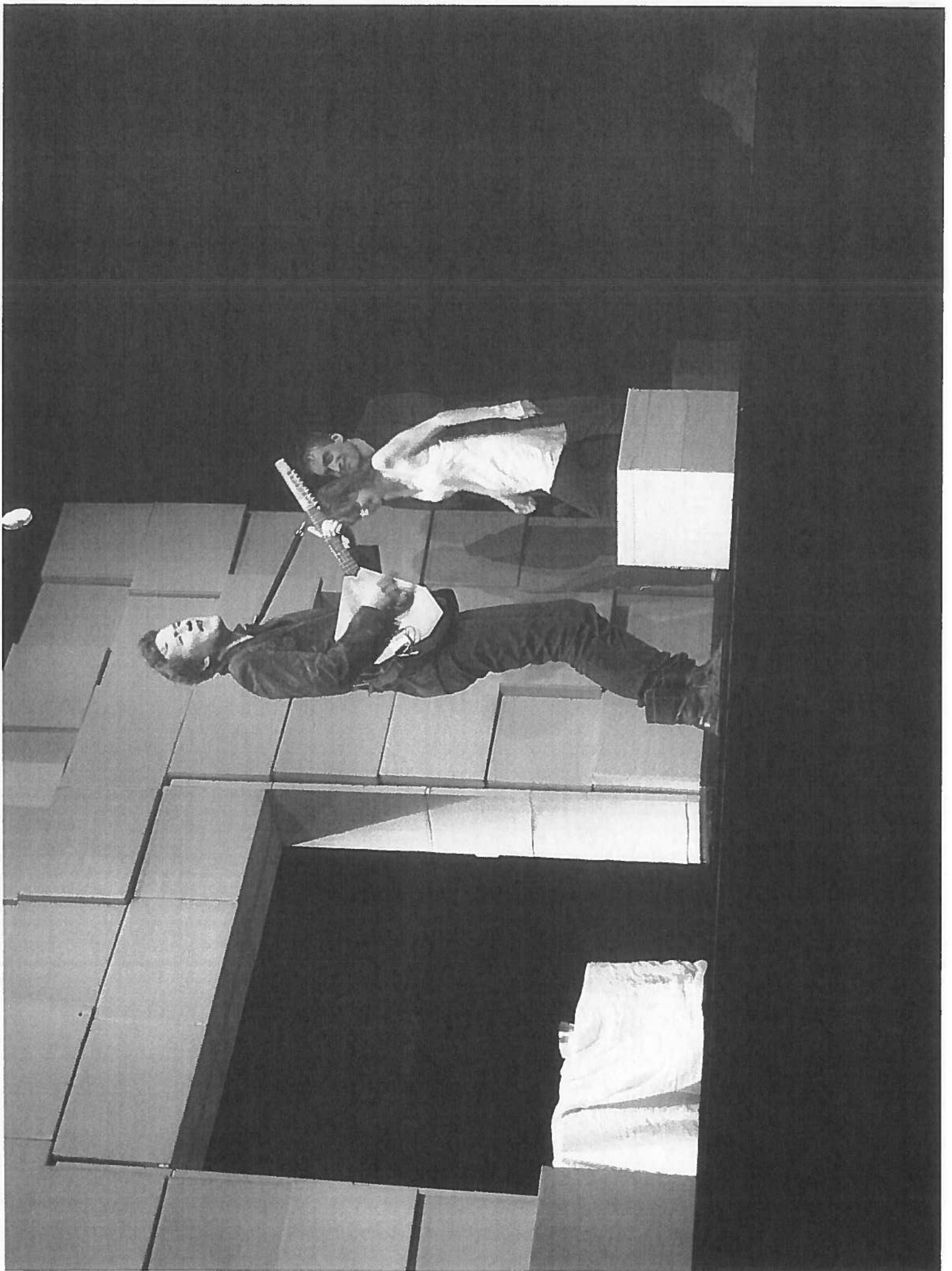
## La communication

- ▣ Information en Conseil Communautaire
- ▣ Conférence de presse
- ▣ Isère Magazine
- ▣ Offices de tourisme
- ▣ Affiches et flyer
- ▣ Carte postale destinée aux élèves
- ▣ Site internet
- ▣ Dépliants dans le journal TV du Dauphiné Libéré

# Les actions Jeune public



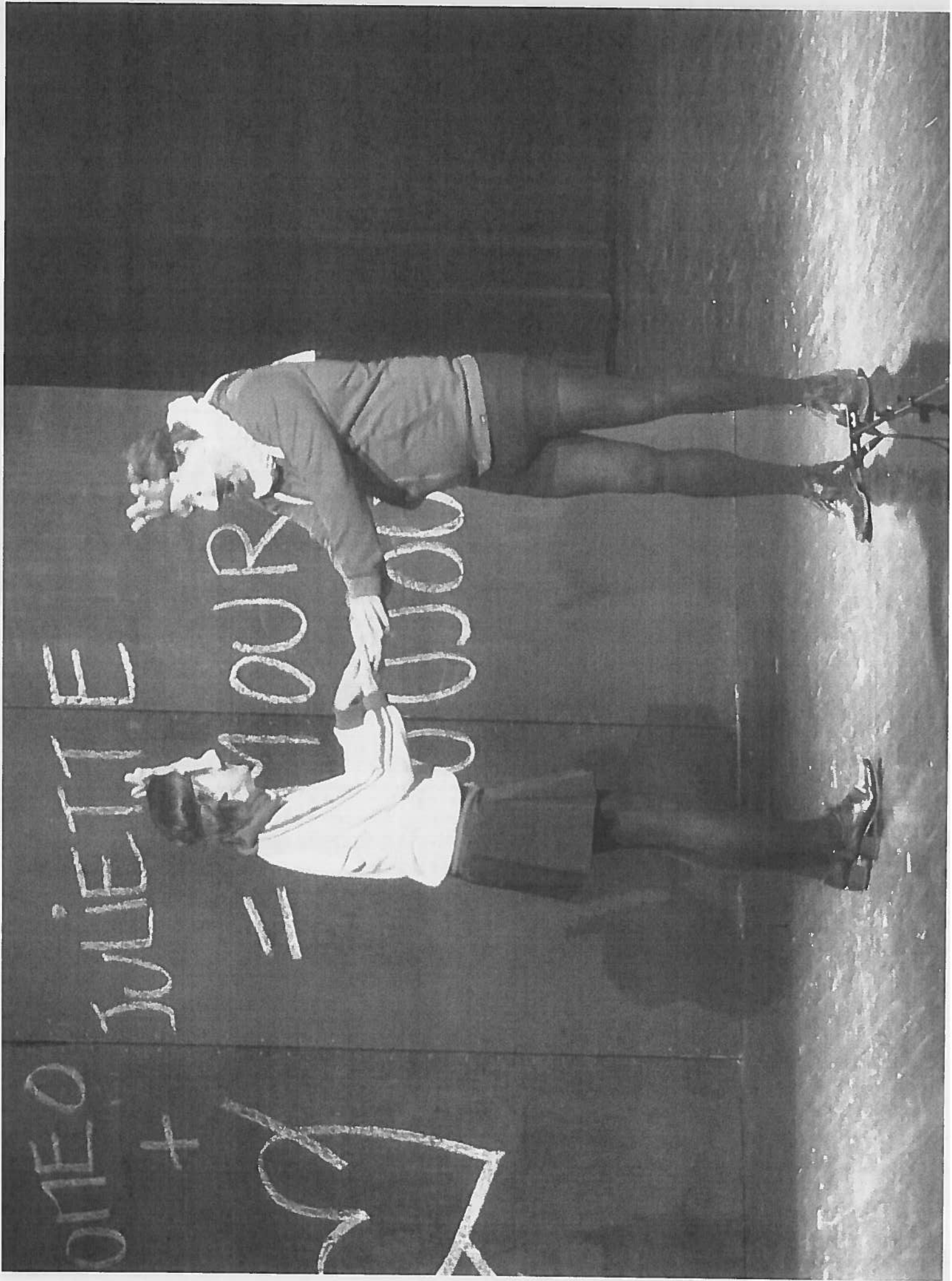




# Les actions de médiation culturelle

- ▣ 8 heures d'interventions THEATRE pour les classes de CE2, CM1, CM2
  - ✓ Comédiens de la Plateforme Locus Solus, équipe associée du Théâtre Jean Vilar
  - ✓ 10 classes - 250 élèves
  - ✓ 2 classes de Courtenay, 2 classes de Sermérieu, 1 classe de Curtille, 1 classe de Morestel, 2 classes de Saint-Victor-de-Morestel, 2 classes des Avenières-Veyrins-Thuellin
- ▣ Formation des enseignants
- ▣ Un temps de donné à voir à l'Auditorium Ninon Vallin
- ▣ Une représentation théâtrale « *Roméo et Juliette* » de William Shakespeare à l'Auditorium Ninon Vallin





# Au lycée

## ▣ Interventions au lycée Camille Corot

Animation de deux ateliers THEATRE par Raphaëlle Diou, comédienne de la Bande à Mandrin et interprète du Songe d'une nuit d'été - 50 élèves de seconde



▣ Présence du *JEUNE PUBLIC* lors du festival  
à Brangues :

- Roméo et Juliette Plateforme Locus Solus
- Le songe d'une nuit d'été Compagnie La Bande à Mandrin
- Le Roman de Renart Création - Production du TNP de Villeurbanne



# Bilan quantitatif

- ▣ 1 000 élèves concernés par les actions culturelles
- ▣ 40 classes



# Bilan qualitatif

## ▣ Ecole de Sermérieu

Un retour très positif à la fois concernant les interventions de Valentin Dilas mais aussi concernant la journée du 14 juin à Ninon Vallin d'une qualité exceptionnelle par la prestation des élèves et des comédiens. Nos élèves ont totalement intégré ce projet et l'ont vécu de manière très positive du début à la fin. Très bonne organisation également de cette journée de « donner à voir ».

## ▣ Ecole de Curtille

Les élèves et moi-même avons été ravis de ce projet théâtre " Solstice de Brangues". L'intervenant nous a bien aidés pour la mise en scène de la pièce. Excellente (lère) expérience où des élèves mutiques en classe se sont révélés de bons orateurs sur scène. a représentation" Roméo et Juliette" par Locus Solus était d'une grande qualité, adaptée au public de primaire aussi bien au niveau des dialogues, de la mise en scène que de la durée.

Le spectacle " Roméo et Juliette" a pu être présenté aux parents lors des Aveyrinades (sous chapiteau) + "vrai" théâtre à l'auditorium de Montalieu. Une belle valorisation du travail des enfants. L'accueil et l'organisation du 14 juin étaient parfaits

## ▣ Ecole de Morestel

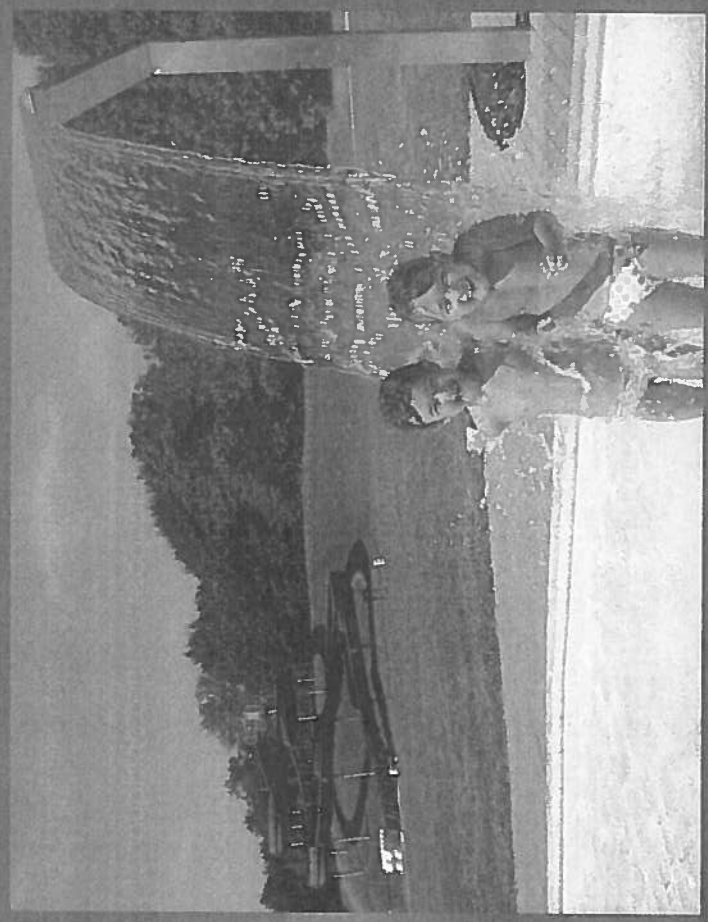
Le bilan de cette expérience est globalement très positif. Les élèves ont gagné en assurance à jouer en public et ont pris plaisir à construire la pièce en se l'appropriant. La journée du 14 juin a été très bien organisée et les enfants ont été très réceptifs. Expérience que nous aimerions vivement renouveler afin d'ouvrir les élèves à un univers culturel souvent inconnu pour eux.

# Les perspectives pour 2017

- ▣ Retenir Brangues comme lieu de représentation
- ▣ Poursuivre les offres de spectacles « jeune public » à Ninon Vallin
- ▣ Maintenir dans la programmation du festival de spectacles « tout public » pour lesquels les élèves trouveront un intérêt
- ▣ Poursuivre les actions de médiation culturelle
- ▣ Poursuivre le temps de restitution des élèves à Ninon Vallin
- ▣ Faire se produire les élèves à Brangues dans le cadre du festival

# NATATION SCOLAIRE

Présentation du bilan de la saison 2016



# PISCINE DE MONTALIEU

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Public</b>                      | 14 classes de cycle 3 : CE2, CM1, CM2  |
| <b>Nombres d'élèves</b>            | 374 élèves   |
| <b>Communes concernées</b>         | Porcieu - Montalieu - Bouvesse   |
| <b>Période</b>                     | Du 09 mai 2016 au 1 <sup>er</sup> juillet 2016   |
| <b>Déroulement</b>                 | Fiches de vœux adressées aux écoles<br>Organisation d'une réunion préparatoire au cycle natation<br>Constitution d'un planning<br>Rédaction d'un cahier des charges pour organiser le transport des élèves |
| <b>Nombre de séances prévues</b>   | 134 (9 à 10 séances par classe)  |
| <b>Nombre de séances réalisées</b> | 76 (58 annulations)<br>Mauvaises conditions climatiques et chasses du Rhône  |
| <b>Dépenses liées au transport</b> | Budget prévisionnel : 5 430,00 euros<br>Budget facturé : 4 675,00 euros  |

# PISCINE DES AVENIERES-VEYRINS-THUELLIN

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Public</b>                      | 22 classes de cycle 3 : CE2, CM1, CM2   |
| <b>Nombres d'élèves</b>            | 540 élèves  |
| <b>Communes concernées</b>         | Les Avenières-Veyrins-Thuellins : Ciers, Buvin, Veyrins, Morestel, Creys-Mépieu, Brangues, Vézeronce-Curtin   |
| <b>Période</b>                     | Du 02 mai 2016 au 1 <sup>er</sup> juillet 2016  |
| <b>Déroulement</b>                 | Fiches de vœux adressées aux écoles<br>Constitution d'un planning<br>Rédaction d'un cahier des charges pour organiser le transport des élèves<br>Rédaction d'un document préparatoire au cycle natation |
| <b>Nombre de séances prévues</b>   | 210 (9 à 10 séances par classe)   |
| <b>Nombre de séances réalisées</b> | 86 (124 annulations)<br>Mauvaises conditions climatiques  |
| <b>Dépenses liées au transport</b> | Budget prévisionnel : 8 232,00 euros<br>Budget facturé : 6 512,50 euros   |

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

*Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 31**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU

René VIAL à Monique FAVEL

Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER

Christian GIROUD à Gérard SULTANA

Christian RIVAL à Frédéric VIAL

Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**ABSENTS** : Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,

Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**APPROBATION  
PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU 11/07/2016**

**N°94-2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le chapitre IV Article 34 du règlement intérieur du Conseil Communautaire, adopté lors de la séance du 08/09/2014,

Sur la proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-94-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 33**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 39**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**LANCEMENT DES PROCEDURES  
NECESSAIRES A LA  
MODIFICATION DU DOSSIER  
DE CREATION DE LA ZONE  
D'AMENAGEMENT CONCERTEE  
(ZAC) D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES DU PAYS  
DES COULEURS**

**DEFINITION DES OBJECTIFS  
POURSUIVIS ET DES MODALITES  
DE LA CONCERTATION**

**Annule et remplace  
la délibération du 13/06/2016**

**N°95-2016**

**1 - RAPPEL DU CONTEXTE**

Le territoire du Pays des Couleurs est soumis à des demandes émanant d'entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire.

De plus, la Communauté de Communes a pour objectif de répondre au déficit d'emplois sur le territoire communautaire. La hauteur des enjeux a rendu nécessaire la fédération des communes membres de la communauté autour d'un projet « d'intérêt communautaire » qui s'oriente, compte tenu de la vocation des zones des Avenières et de Montalieu proches, et des zones communales artisanales existantes, vers l'accueil des PME-PMI dans une logique de complémentarité du tissu économique.

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a aménagé sur la commune d'Arandon une première tranche, sous forme de lotissement, dans un secteur compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur. La commercialisation de cette première tranche a confirmé que ce secteur correspondait effectivement à la demande exprimée, mais a conduit à l'épuisement du stock des lots viabilisés.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité poursuivre l'aménagement de ce secteur à vocation économique sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le dossier de création de ZAC a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2005. Toutefois, la phase de réalisation n'a pas été engagée.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-95-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

Depuis 2005, le contexte général et réglementaire a fortement évolué : abandon du projet d'autoroute A48, publication des lois Grenelle de l'Environnement et ALUR, élaboration de la carte des aléas pour la prise en compte des risques naturels ...

A présent, la CCPC souhaite engager la réalisation de la ZAC. En préalable, il est nécessaire de modifier le dossier de création de ZAC pour intégrer les différentes évolutions.

## **2 - OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC**

- Créer de nouvelles activités économiques pour :
  - Permettre une diversification des opportunités d'emplois et compenser le déficit d'emploi sur le territoire de la CCPC ;
  - Limiter les déplacements "domicile/travail" avec les bassins d'emploi limitrophes (notamment Bourgoin-Jallieu).
  - Proposer une offre foncière à vocation économique dans une logique de complémentarité au tissu économique : les zones des Avenièrès et de Montalieu proches du site et les zones communautaires existantes (Morestel ...) sont plus orientées vers l'industrie légère et l'artisanat.
  - Définir le type d'activités économiques recherchées pour occuper la zone afin de privilégier les PME à vocation industrielle et tertiaire. Exclure les commerces qui ne sont pas liés à une activité artisanale ou de production exercée sur le site, ainsi que les entreprises de grande logistique.
  - Réaliser un aménagement qualitatif, tant du point de vue du traitement architectural des constructions que des aménagements paysagers des espaces non bâtis.
- Modifier le schéma d'aménagement pour :
  - Prendre en compte les enjeux de gestion économe de l'espace en réduisant la taille des parcelles, en permettant une densification par des règles d'urbanisme adaptées (autoriser la construction sur limites séparatives ...), en mutualisant, dans la mesure du possible, certaines fonctions (parkings, bassin de gestion des eaux pluviales ...) ;
  - Modifier les conditions d'implantation dans la zone en prenant en compte des risques naturels (secteurs à rendre inconstructibles et secteurs soumis à prescriptions).
  - Favoriser l'implantation des équipements collectifs spécifiques (restaurant, salles de réunion partagées, mini-crèche ...).

## **3 - DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

Les modalités proposées pour la concertation sont les suivantes :

- présentation des modalités de la concertation et du dossier de concertation sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC).
- mise à disposition du public du dossier de concertation et des registres au siège de la CCPC à Morestel et en mairie d'Arandon et de Courtenay aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- publication d'un article dans le bulletin d'information de la CCPC.

**Vu** le code général des collectivités

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2, L103-3, L311-1 et suivants et R311-1 et suivants,

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC d'activités économiques du Pays des Couleurs.
- **APPROUVE** les objectifs définis ci-dessus.
- **OUVRE** la concertation conformément aux articles L103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme et en **DEFINIT** les modalités comme établi ci-dessus.
- **PREND** les mesures de publicité prévues à l'article R424-24 du code de l'urbanisme à savoir affichage de la délibération pendant un mois au siège de la CCPC et en mairie d'Arandon et de Courtenay ainsi qu'une publicité dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°74-2016 du 13 juin 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 33**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 39**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU

René VIAL à Monique FAVEL

Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER

Christian GIROUD à Gérard SULTANA

Christian RIVAL à Frédéric VIAL

Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**COLLECTE DE PNEUS  
NORD-ISERE 2015 2016  
SUBVENTION A LA  
CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**N°96-2016**

Lors de sa séance du 16 mars 2015, les membres du Conseil communautaire avaient décidé d'apporter leur soutien au projet de collecte de pneus usagés sur les exploitations agricoles du Nord-Isère dans le cadre de l'action 4.5 du CDRA « gestion concert, préservation et valorisation des milieux ».

Le montant de la participation de la CCPC calculée sur la base d'un budget prévisionnel de 36 000 € HT était de 3 690 € HT sans préciser le nom du bénéficiaire.

Ce jour, la Chambre d'Agriculture de l'Isère, maître d'ouvrage de l'opération, demande à la CCPC, le versement de son financement.

Aussi, est-il proposé de verser à celle-ci la subvention de la CCPC au vu du bilan de l'action joint à l'appui de la demande de versement.

**Après délibération,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- DECIDE d'attribuer à la Chambre d'Agriculture de l'Isère une subvention de 3 690 € H.T. au titre de l'action 4.5 du CDRA concernant la collecte de pneus usagés sur les exploitations agricoles du Nord-Isère
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016.
- CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches administratives à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-96-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



Liberté - Egalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 33**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 39**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET,  
Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD,  
Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne  
BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE,  
Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER,  
Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA,  
Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL,  
Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN,  
Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT,  
Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU,  
Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET,  
Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU

René VIAL à Monique FAVEL

Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER

Christian GIROUD à Gérard SULTANA

Christian RIVAL à Frédéric VIAL

Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**SUBVENTIONS AUX AMICALES  
DE SAPEURS-POMPIERS  
EXERCICE 2016**

**N°97-2016**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil  
communautaire le tableau récapitulatif des subventions à verser aux  
amicales des Sapeurs-Pompiers.

Celui-ci reprend le nombre d'adhérents par amicale (sapeur-pompier  
actif, jeune sapeur-pompier, ancien, bénévole, membre associé,  
personnel administratif) au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 multiplié par un montant  
par adhérent, conforme aux cotisations obligatoires à verser à :

- la fédération nationale des sapeurs-pompiers,
- l'union régionale,
- l'union départementale,
- et le fonds de solidarité.

Un montant par adhérent a également été défini pour l'achat du  
journal fédéral, la subvention à l'œuvre des Pupilles, la cotisation à la  
Fédération des anciens sapeurs-pompiers et la participation aux frais  
de fonctionnement des amicales.

Ainsi, les subventions à verser aux amicales pour l'année 2016 sont  
les suivantes :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Morestel                  | 4 865.45 €         |
| Montalieu-Vercieu         | 4 528.30 €         |
| Veyrins-Thuellin/Corbelin | 2 775.95 €         |
| Les Avenières             | 2 878.45 €         |
| <b>Soit un total de</b>   | <b>15 048.15 €</b> |

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres  
du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-97-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

.../...

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- DECIDE de verser les subventions aux amicales de Morestel, Montalieu-Vercieu, Veyrins-Thuellin/Corbelin et les Avenièrès telles qu'elles figurent ci-dessus,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016 (article 6574)
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD



**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 33**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 39**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU

René VIAL à Monique FAVEL

Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER

Christian GIROUD à Gérard SULTANA

Christian RIVAL à Frédéric VIAL

Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**SUBVENTIONS ASSOCIATION  
SPORTIVE ET FOYER SOCIO-  
EDUCATIF LYCEE CAMILLE  
COROT MORESTEL**

**N°98-2016**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire deux demandes de subventions d'associations présentes au sein du lycée Camille Corot de Morestel :

- foyer socio-éducatif pour un montant de 2 500,00€,
- association sportive pour un montant de 4 000,00€.

Il rappelle que ces 2 associations sont soutenues financièrement par la CCPC depuis de nombreuses années.

Il précise que les budgets prévisionnels 2016 et les bilans d'activités 2015 sont joints aux demandes de subventions. Les documents transmis font état pour l'exercice 2016 :

- pour le foyer socio-éducatif: budget équilibré à hauteur de 10 680.00€,
- pour l'association sportive: budget équilibré à hauteur de 18 100.00€,
- foyer socio-éducatif: fonctionnement de clubs et de la cafétéria, sorties et voyages pour les élèves.
- association sportive: participation aux compétitions et animations sportives, formations d'arbitres dans plusieurs activités et à différents niveaux.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions ainsi que sur leur montant.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-98-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.../...

.../...

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE les subventions à verser au foyer socio-éducatif et à l'association sportive du lycée Camille Corot de Morestel, à savoir :
  - \*foyer socio-éducatif : 2 000.00€
  - \*association sportive : 4 000.00€.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016 (article 6574),
- CHARGE Monsieur le Président des démarches nécessaires au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 33**

**Pouvoirs : 6**

**Votants pour : 39**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Nicole SITRUK, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Marcel FEUILLET, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU

René VIAL à Monique FAVEL

Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER

Christian GIROUD à Gérard SULTANA

Christian RIVAL à Frédéric VIAL

Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**OBJET :**

**SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION  
« DOMAINE PAUL CLAUDEL »**

**N°99-2016**

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil communautaire d'une demande de subvention adressée à la CCPC par l'association « domaine Paul Claudel » dont l'objet est de gérer et mettre en valeur le château de Brangues et de promouvoir les activités de recherche, d'études et de création liées à la vie et l'œuvre de Paul Claudel.

Dans le cadre de ses missions, l'association a souhaité lancer une étude de faisabilité pour la création d'un centre culturel dans le domaine de Brangues. Cette étude, estimée à 18.000 € TTC, est financée par le Département de l'Isère pour 3.500 € et la DRAC Rhône-Alpes pour 3.500 €. Monsieur le Président propose de participer au financement de cette opération en versant également à l'association une subvention de 2.000 €. Cette dernière prendrait à sa charge les 9.000 € restant.

Ce projet pourrait en effet être un formidable vecteur de développement culturel sur le territoire, en complément du festival « le Solstice de Brangues » et de l'espace d'exposition Claudel-Stendhal situé sur la commune.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-99-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.../...

.../...

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de 2.000 € à l'association « Domaine Paul Claudel » pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un centre culturel dans le château de Brangues,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 31**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 38**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**AVANCEMENT  
DE GRADE  
AU 1<sup>er</sup>/09/2016**

**N°100-2016**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que le statut de la fonction publique territoriale prévoit l'avancement de grade qui correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois.

Le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2016 transmis par le Centre de Gestion de l'Isère fait état d'un agent qui remplit les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur par avancement de grade. Il s'agit d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pouvant être promu adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Cette proposition d'avancement de grade a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire C du 7 juillet 2016.

En outre, il est précisé que la délibération n°103 du 12 novembre 2007 a fixé à 100 % les taux de promotion pour les avancements de grade à la CCPC.

Monsieur le Président expose que la procédure d'avancement de grade prévoit la création du poste correspondant au nouveau grade et que le poste existant devenu vacant a vocation à être supprimé.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE l'avancement de grade tels qu'exposé par Monsieur le Président,
- APPROUVE la création du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- PRECISE que le tableau des emplois sera mis à jour lors d'un prochain Conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-100-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 31**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 38**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Frédéric GEHIN, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
DELEGATION DE  
MAITRISE D'OUVRAGE  
AVEC LA CCIC :  
ETUDE ECO-  
MORPHOLOGIQUE  
ET LIDAR**

**N°101-2016**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire le projet de recourir à un contrat pluri-thématique dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence rivière prise concomitamment par la CCIC et la CCPC.

L'article 4 de la convention de gestion passée entre les deux intercommunalités en janvier 2015 prévoit que les études concernant l'ensemble des affluents seront portées par la CCPC par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Préalablement à la contractualisation avec le prestataire et au vu de ces dispositions, il convient de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCIC afin d'autoriser la CCPC à recruter le prestataire qui aura en charge la réalisation du contrat pluri-thématique qui porte sur la réalisation d'une étude éco-morphologique.

En outre, cette même convention comprendra également la réalisation du LIDAR.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe à la présente.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-101-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



*Liberté - Egalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

.../...

.../...

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la CCIC pour la réalisation et le financement du LIADR et de l'étude éco-morphologique,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**AVENANT N° 1 AU LOT 1  
PAILLET T.P**

**MARCHE DE TRAVAUX  
POUR CONSTRUCTION  
DE LA PISCINE DE MORESTEL**

**N°102-2016**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire la délibération n° 09-2016 du 18 janvier 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction de la piscine de Morestel.

Il précise que le lot n°1 (Démolition – Désamiantage – Terrassements généraux – VRD – Espaces verts) a été attribué à la société PAILLET TP, pour un montant total de 278 263.90 € H.T., dont 10 000 € H.T. pour la tranche conditionnelle.

Il informe les membres du Conseil communautaire de la proposition d'avenant présentée par le maître d'œuvre, d'un montant de 17 914.82 € H.T. (21 497.78 € TTC) portant sur la tranche conditionnelle et concernant le désamiantage de conduites pour un linéaire supplémentaire de 126 ml.

Ce complément entraîne des changements dans les quantités prévues au marché initial et en modifie le montant, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

| Lot | Entreprise | Montant du marché initial | Montant de l'avenant n° 1 | Nouveau montant | Variation par rapport au marché initial |
|-----|------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|---|
| 1   | PAILLET TP | 278 263.90 €              | 17 914.82 €               | 296 178.72 €    | 6.44 %                                  |
|     | TVA 20%    | 55 652.78 €               | 3 582.96 €                | 59 235.74 €     |   |
|     | Total TTC  | 333 916.68 €              | 21 497.78 €               | 355 414.46 €    |   |

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-102-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

.../...

Au vu de cet exposé, d'une part, et de l'avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres, d'autre part, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 pour un montant de 21 497.78 € TTC, soit une augmentation de 6.44 % du montant du marché initial.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 relatif au marché de travaux de construction de la piscine de Morestel, tel que détaillé ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (opération n° 114 – article 2313).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation de cet avenant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**PISCINE DE MORESTEL  
AVENANT AU MARCHE DE  
MAITRISE D'ŒUVRE**

**N°103-2016**

Par délibération en date du 8 septembre 2014, le Conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine du Pays des Couleurs au groupement conjoint solidaire composé du cabinet d'architecture Z Architecture (mandataire), du Bureau d'Etudes Girus et du Bureau d'Etudes Peutz et Associés.

Depuis la fin de l'année 2014, la société GIRUS connaît d'importantes difficultés financières qui ont donné lieu à une profonde restructuration de ses services.

Afin de pérenniser les effectifs et l'activité, le Tribunal de commerce de Lyon a confirmé par jugement en date du 19 juillet 2016, la cession de la société Girus au profit de la SAS Groupe Elcimaï.

Aussi, est-il proposé d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour tenir compte de cette évolution étant précisé que les équipes et l'organisation du travail mises en œuvre pour l'exécution du présent marché demeurent les mêmes.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la piscine du Pays des Couleurs.

**Après délibération,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la piscine du Pays des Couleurs,
- CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches administratives inhérentes à la mise en œuvre de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-103-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**AVENANT N°1 AU  
MARCHÉ DE TRAVAUX  
CONCLU AVEC LE  
GROUPEMENT  
PL FAVIER, PERRIOL TP  
POUR LE LOT N° 6  
DE L'OPERATION  
VIA RHONA**

**N°104-2016**

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du Conseil communautaire les modifications concernant le lot n°6 de l'opération Via-Rhône relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil à Morestel. Les modifications concernent notamment le décalage des travaux de plantation des végétaux et de la réalisation des engazonnements du lot 6 afin de garantir un meilleur résultat.

Ces modifications n'entraînent pas de changement dans les quantités prévues au marché et ne nécessitent pas la création de prix supplémentaires. Cette modification a pour objet la prolongation du délai d'exécution des travaux de 4 mois, soit jusqu'au 21/11/2016.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°6 de l'opération Via-Rhône.

**Après délibération,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour le lot n° 6 de l'opération Via-Rhône, et la prolongation de 4 mois du délai d'exécution des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation de cet avenant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-104-2016-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2016  
Date de réception préfecture : 05/10/2016



Liberté - Egalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**LANCEMENT D'UNE  
ETUDE D'OPPORTUNITE  
POUR LE DOMAINE  
DU SERVERIN**

**N°105-2016**

Suite à l'acquisition par la CCPC du domaine du Serverin, situé sur la commune de Parmilieu, Monsieur le Président a souhaité lancer une étude d'opportunité afin de rechercher un avenir possible et réaliste au site.

Cet accompagnement, basé sur une approche pragmatique et opérationnelle, permettrait d'identifier les enjeux et les potentialités du Serverin. L'étude aurait également vocation à mener un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs et partenaires susceptibles d'être intéressés par le site.

Afin de réaliser cette étude, Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par le bureau d'études Alp'Evasion, pour un montant total de 6.400 € HT.

Il est précisé qu'une subvention du Département de l'Isère est attendue à hauteur de 4.800 €.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- Décide de confier l'étude d'opportunité pour le domaine du Serverin au bureau d'études Alp'Evasion, pour un montant de 6.400 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention du Département de l'Isère d'un montant de 4.800 €,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-105-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**MAISON DE  
SERVICES AU PUBLIC  
SOLLICITATION  
SUBVENTION 2016  
FNADT ET FONDS  
INTER-OPERATEURS**

**N°106-2016**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que :

- la mise en place d'un Relais Services Publics à la CCPC approuvée par délibération N° 92 du 14 décembre 2009,
- la signature avec l'Etat de la convention cadre, en application de la délibération N° 71 du 10 octobre 2011 concernant la mise en place de ce Relais Services Publics de la CCPC labellisé depuis le 23 janvier 2012.

Monsieur le Président rappelle que, de 2012 à 2014, le RSP a bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant annuel de 10 000 € par le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT).

En 2015, le soutien de l'Etat a été poursuivi conformément aux instructions du Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (CGET) relatives aux modalités de mobilisation du FNADT 2015. Ces modalités permettaient en effet d'accompagner les RSP nouvellement nommés Maisons de Services Au Public (MSAP) quelle que soit leur date de labellisation.

L'aide perçue à ce titre en 2015 a été de 17 500 €.

Monsieur le Président souligne la volonté du Gouvernement de généraliser le dispositif des MSAP. Pour cela un accord a été signé entre l'Etat et neuf grands opérateurs nationaux de services (la Poste, EDF, GDF-Suez, SNCF, Pôle Emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutuelle sociale agricole).

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-106-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.../...

.../...

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est ainsi créé un fonds doté de 20 millions d'euros pour 3 ans permettant de porter le montant de l'aide de 25 à 50 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel (plancher d'aide de 10 000 € et plafond de 17 500 € doublé par le fonds inter-opérateurs). Le reste est à la charge des collectivités locales.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de solliciter l'aide de l'Etat doublé par le fonds inter-opérateurs soit le montant maximum de 35 000 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

|                   | dépenses | recette FNADT |                        |
|-------------------|----------|---------------|------------------------|
| Réalisé 2015      | 88 655 € | 17 500 €      |                        |
|                   | dépenses | recettes      |                        |
|                   |          | FNADT         | FONDS INTER-OPERATEURS |
| Prévisionnel 2016 | 93 241 € | 17 500 €      | 17 500 €               |

M. le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,**  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé relatif à la Maison de Services Au Public sise dans les locaux de la CCPC à Morestel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention 2016 du FNADT et du fonds inter-opérateurs auprès des services de l'Etat et à signer les pièces s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS** : Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**LOGEMENT SOCIAL :  
CONSTITUTION D'UN  
GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR CHOISIR UN  
PRESTATAIRE DANS LE  
CADRE DE LA MISSION DE  
SUIVI ANIMATION DE  
L'OPAH ENTRE  
LES CC DE L'ISLE CREMIEU,  
LES BALMES DAUPHINOISES  
ET  
DU PAYS DES COULEURS**

**N°107-2016**

Monsieur le Président rappelle de l'assemblée que la CCPC a réalisé, sur l'année 2015, une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc privé ancien sur le territoire. Cette démarche entre dans le champ de l'action n°1 du Programme Local de l'Habitat (2015-2020).

Les communautés de communes de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises ont réalisé une démarche identique sur leur territoire respectif. Ainsi, au regard du projet de fusion de ces trois intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est apparu judicieux de coordonner les calendriers de chacune de ces initiatives en faveur de l'habitat ancien privé, et de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) commune.

Monsieur le Président précise qu'une OPAH se concrétise par la signature d'une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les trois communautés de communes étant prêtes à signer cette convention, il est opportun de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire chargé d'assurer le suivi-animation de cette OPAH sur chacun des territoires.

Monsieur le Président propose que la CC de l'Isle Crémieu soit nommée coordonnateur du groupement de commandes. Le coordonnateur aura pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de préparation, de passation, de signature, et de notification du marché.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-107-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

.../...

Le financement des prestations sera à répartir en fonction des objectifs fixés dans la convention d'OPAH, pour le territoire respectif de chaque communauté de communes.

Au vu de cet exposé, Monsieur Le Président demandent aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE la constitution du groupement de commandes entre les Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs, pour choisir un prestataire chargé d'assurer le suivi-animation de l'OPAH ;
- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération ;
- DESIGNNE pour la CCPC M. Gérald REVEYRAND membre titulaire et M. Gérard GUICHERD membre suppléant de la commission d'appel d'offres ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS** : Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**LOGEMENT SOCIAL :  
POHI NORD-ISERE**

**PARTICIPATION  
FINANCIERE 2016**

**N°108-2016**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire la délibération n°21-2015 du 16 février 2015 relative à la signature de la convention pluriannuelle (2015-2017) portant sur le mode de gouvernance du dispositif du POHI Nord-Isère, ses missions, et les modalités de financement entre les différents EPCI concernés.

Sur le Nord-Isère, le dispositif hébergement-logement adapté intègre 11 intercommunalités présentes au sein des trois territoires d'intervention du Conseil Départemental de l'Isère (Haut-Rhône Dauphinois, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné).

La gestion du POHI est assurée à l'échelle territoriale par la CAPI pour le compte des intercommunalités du territoire Nord-Isère, en lien avec l'Etat et le Conseil Départemental de l'Isère.

Le POHI Nord-Isère assure les missions de :

- guichet unique de réception des demandes d'hébergement d'insertion et de logement adapté et d'orientation des ménages sur des places d'hébergement dans les structures,
- de veille, d'alerte et d'évaluation des besoins et des dysfonctionnements.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-108-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.../...

.../...

Le fonctionnement du POHI Nord-Isère est assuré par un financement tripartite entre l'Etat, le Département de l'Isère et les 11 intercommunalités soit :

- Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et Département de l'Isère : le montant des subventions est fixé en fonction de l'offre d'hébergement du territoire Nord-Isère. Si l'offre augmente, les subventions augmentent sous réserve des disponibilités budgétaires.
- Les 11 EPCI dont la participation financière annuelle est calculée en fonction, d'une part, de la population municipale pour 50 % et, d'autre part, du nombre de demandes d'hébergement sur l'année N-1 pour les 50 % restants.

Ainsi le coût pour la Communauté de Communes du Pays Des Couleurs pour l'année 2016 est évalué à 1 353,00 € - soit 44 euros de plus qu'en 2015 - du fait de l'augmentation de la population municipale.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE la participation financière d'un montant de 1 353,00 € au fonctionnement du POHI Nord-Isère pour l'année 2016,
- VERSE cette participation financière pour l'année 2016 à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD  
Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN  
Date de convocation : 08 Septembre 2016*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS :** Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS :** Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES :** Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS :** Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**CONSTRUCTION  
D'UNE MAISON DE SANTE  
PLURI DISCIPLINAIRE  
A MONTALIEU-VERCIEU  
LANCEMENT DU CONCOURS  
DE MAITRISE D'OEUVRE**

**N°109-2016**

Menacée sur son territoire par un risque de désertification médicale qui s'avère être de plus en plus prégnant et qui tend à s'accroître au fil des années, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a engagé une réflexion sur l'avenir médical en vue d'enrayer ce phénomène, de favoriser l'installation de nouveaux praticiens et de permettre aux professionnels de santé d'exercer dans les meilleures conditions possibles. La volonté de la CCPC est de développer un projet de santé sur chacun des 3 bassins de vie que compte la CCPC afin d'offrir de nouvelles conditions d'exercices aux professionnels, d'une part, et d'aboutir à la constitution d'un pôle de santé et à l'implantation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), d'autre part.

La construction de la MSP à Montalieu-Vercieu est le premier projet engagé.

Cette structure prévoit d'accueillir les professionnels suivants :

8 cabinets de médecins généralistes,  
9 infirmier(e)s réparti(e)s sur 2 cabinets  
1 à 2 kinésithérapeutes  
1 ergothérapeute  
1 psychomotricienne  
1 diététicienne  
1 orthophoniste

2 secrétaires médicales/assistantes mutualisées pour l'ensemble des médecins généralistes, et d'autres professionnels qui occuperont de manière ponctuelle les locaux (sage-femme, orthopédiste, stagiaires, vacations d'associations travaillant dans le secteur sanitaire...).

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-109-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.../...

En phase de pré-programme, la SHON prévisionnelle est d'environ 900 m<sup>2</sup> d'un bâtiment qui comprendrait 2 niveaux (rez-de-chaussée + 1 étage) et qui serait située à proximité du Château d'eau, en lieu et place de l'ancienne école.

La procédure retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet est celle du concours par voie d'appel d'offres restreint.

La procédure se déroulera de la façon suivante :

- ✓ La publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) via le BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics), le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et le profil acheteur des Affiches de Grenoble en vue de recueillir des candidatures.
- ✓ La sélection par le jury de trois candidats admis à concourir selon les critères établis dans le règlement du concours.
- ✓ La remise d'une offre technique distincte de l'offre de prix par chaque candidat sélectionné. L'offre technique fera l'objet d'une évaluation sur la base des critères définis dans le règlement du concours et d'un classement par le jury, le jury n'émettant qu'un avis. Les trois candidats remettront une esquisse.
- ✓ Le choix du lauréat par le pouvoir adjudicateur parmi les trois candidats préalablement admis à concourir.
- ✓ Les candidats (sous réserve de l'appréciation par le jury de la conformité des prestations au dossier de consultation) recevront une prime d'un montant de 7 000 € HT (calculée sur la base de 80 % d'une esquisse). L'indemnité perçue par le lauréat est considérée comme une avance sur les honoraires.

Les missions demandées aux concepteurs seront les missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET et AOR) qui seront arrêtées lors de la consultation du marché. Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu avec un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant au moins un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes. En cas de groupement, l'architecte en sera le mandataire. Le candidat devra disposer des capacités professionnelles et financières ainsi que des compétences nécessaires à l'exécution de la mission envisagée.

Pour permettre le choix du lauréat, il convient de déterminer la composition du jury de concours appelé à siéger. A cet effet, il est proposé de le composer comme suit :

- Le Président du jury : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays des Couleurs : BONNARD Olivier avec comme suppléant M. GEHIN Frédéric
- Les cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

**MEMBRES TITULAIRES**

M. JARLAUD Bernard  
M. CHAMPIER Jean-Claude  
M. GIROUD Christian  
M. MICHOU D Daniel  
M. GUICHERD Gérard

**MEMBRES SUPPLEANTS**

M. VIAL Frédéric  
M. BOLLEAU Alexandre  
M. REVEYRAND Gérard  
M. SULTANA Gérard  
M. COURTEJAIRE Hervé

- Ce jury comprendra également un médecin membre de l'équipe projet de la MSP.

En outre, par voie d'arrêté, Monsieur le Président désignera, pour participer à ce jury :

- Un médecin faisant partie de l'équipe projet de la MSP qui représentera l'ensemble des professionnels de santé,
- Trois membres ayant une qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celles exigées des candidats qui constitueront avec le représentant de l'AMO, le comité technique.

Ce comité technique sera chargé de procéder à une analyse descriptive des projets en conformité avec les contraintes du programme et d'établir un rapport aux membres du jury.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **AUTORISE** l'organisation et le lancement de la procédure de concours restreint en vue de recruter un maître d'œuvre relative pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Montalieu-Vercieu.
- **FIXE** la composition du jury comme suit :
  - Le Président du jury : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays des Couleurs : BONNARD Olivier
  - Le suppléant du Président : M. GEHIN Frédéric
  - Les cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

**MEMBRES TITULAIRES**

M. JARLAUD Bernard  
M. CHAMPIER Jean-Claude  
M. GIROUD Christian  
M. MICHOU D Daniel  
M. GUICHERD Gérard

**MEMBRES SUPPLEANTS**

M. VIAL Frédéric  
M. BOLLEAU Alexandre  
M. REVEYRAND Gérald  
M. SULTANA Gérard  
M. COURTEJAIRE Hervé

Précise que ce jury sera complété par les désignations qui seront faites par le Président du jury par la voie d'arrêté comme énoncé ci-dessus,

- **FIXE** à 7 000 € HT, la prime que percevra chacun des 2 candidats non retenus à l'issue de la procédure de consultation,
- **PREND** en charge des vacations et autres frais de déplacements membres du comité technique (hors AMO) siégeant au jury,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter d'ores et déjà les subventions mobilisables sur ce projet,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016, opération 114.
- **CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes les démarches relatives à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOU, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS** : Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**FUSION  
DES COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES  
DE L'ISLE CREMIEU,  
DES BALMES DAUPHINOISES  
ET DU PAYS DES COULEURS**

**CONVENTION  
D'OCCUPATION DE LA  
SALLE DE CONFERENCE DE  
LA MAISON DE TERRITOIRE  
DE CREMIEU**

**N°110-2016**

Dans le cadre de la préparation de l'organisation des organes de gouvernance de la future Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, le Comité de Travail Fusion a sollicité les services du Département de l'Isère en vue de l'occupation ponctuelle de la salle des conférences de la Maison de territoire du Territoire du Haut-Rhône Dauphinois, située à Crémieu.

Les maisons de territoire du Département de l'Isère sont réservées aux élus et services départementaux. Toutefois certaines salles peuvent être mutualisées avec divers partenaires institutionnels pour des activités soutenues par le Département et en lien avec ses actions et avec des associations locales.

La salle de conférences située dans la Maison de Territoire du Haut-Rhône Dauphinois, 45 Impasse de l'ancienne Gare à Crémieu, fait partie des biens pouvant être mis à disposition.

A cet effet, il est proposé d'organiser les réunions du Conseil communautaire du futur EPCI dans cette salle dans le cadre d'une convention d'occupation à passer avec le Département de l'Isère dont le projet de rédaction est joint à la présente.

Les termes de cette convention d'une durée d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017) prévoient une mise à disposition gracieuse de ladite salle.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-110-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

.../...

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** les termes de convention d'occupation de la salle de conférence de la Maison de territoire du Haut-Rhône Dauphinois à passer avec le Département de l'Isère, jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention,
- **CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches administratives inhérentes à la mise en œuvre de cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
O. BONNARD

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU  
PAYS DES COULEURS**

574 Rue Paul Claudel  
38510 – MORESTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt septembre à dix-sept heure trente*

*Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Olivier BONNARD*

*Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN*

Date de convocation : 08 Septembre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 43**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 7**

**Votants pour : 37**

**Votants contres :**

**Abstentions:**

**PRESENTS** : Alain MAILLIER, Daniel MICHOU, Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD, Annie POURTIER, Jean-Claude CHAMPIER, Marie-Yvonne BERNOLIN, Didier LOUVET, Hervé COURTEJAIRE, Monique FAVEL, Maria MANOUVRIER, Olivier BONNARD, Ghislaine POZZOBON, Gérard SULTANA, Christiane DREVET, Marie-Lise PERRIN, Frédéric VIAL, Pascale GEORGE, Jean-Louis MARTIN, Marinette SANDRIN, Olivier GEORGES, Nathalie PEJU, Philippe ALLAGNAT, Roger CAPARROS, Frédérique LUZET, Alexandre BOLLEAU, Monique DELLA SCHIAVA, Catherine TEILLON, Gérald REVEYRAND

**POUVOIRS** : Josiane GIPPET à Daniel MICHOU  
Nicole SITRUK à Marinette SANDRIN  
René VIAL à Monique FAVEL  
Marcel TOURNIER à Maria MANOUVRIER  
Christian GIROUD à Gérard SULTANA  
Christian RIVAL à Frédéric VIAL  
Raymond BERNET à Olivier BONNARD

**EXCUSES** : Hervé MORNEY, Catherine BIARD,  
Véronique ATTAVAY, Bernard JARLAUD

**ABSENTS** : Frédéric GEHIN, Marcel FEUILLET

**OBJET :**

**INSTITUTION DES TAUX DE  
LA TAXE D'ENLEVEMENT  
DES ORDURES MENAGERES  
ET EXONERATION DE LA  
TEOM AUPRES DES  
ETABLISSEMENTS  
COMMERCIAUX**

**N°111-2016**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire la délibération n° 81 du 6 septembre 2004 concernant la prise de compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » ainsi que la délibération n° 100 du 11 septembre 2006 concernant l'instauration de deux taux différents de TEOM en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu.

Il est proposé de conserver les deux taux pour l'année 2017 - déterminés selon la fréquence hebdomadaire de la collecte - ainsi que leur zonage correspondant (taux plein pour deux collectes par semaine et taux réduit pour une collecte par semaine).

En outre, Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 101 du 3 octobre 2005 qui concerne la politique d'exonération des locaux à usage industriel et commerciaux sur l'ensemble du territoire (article 1521 III 4° du CGI) et propose d'exonérer de nouveau de la taxe, les établissements qui n'utilisent pas les services du SICTOM et qui assurent eux-mêmes l'enlèvement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

Au vu de ce rapport, il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Après délibération,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- DECIDE de conserver deux taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Accusé de réception en préfecture  
038-243800612-20160920-111-2016-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2016  
Date de réception préfecture : 21/09/2016



.../...

.../...

- **PRECISE** que les deux taux de la TEOM seront fixés par le Conseil communautaire lors du vote du budget 2017.
- **APPROUVE** l'exonération des établissements commerciaux ou industriels justifiant d'un service de collecte privé, et décide alors d'exonérer les établissements mentionnés dans l'annexe jointe à la délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
**O. BONNARD**